



Législature 2021-2024

Procès-verbal n° 17

Séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz

du lundi 29 avril 2024 à 19h30

La Rebatte, à Chézard-Saint-Martin

L'ordre du jour proposé se présente comme suit :

| | | |
|-------|--|----|
| 1. | Appel..... | 2 |
| 1.1. | Rappel de l'ordre du jour..... | 2 |
| 2. | Adoption du procès-verbal de la séance du 19 février 2024 | 2 |
| 3. | Communications de la présidence | 2 |
| 4. | Nomination d'un membre à la Commission du développement territorial et durable, en remplacement de M. Yann Mesot, démissionnaire | 3 |
| 5. | Plan d'aménagement local de Val-de-Ruz et procédures connexes | 3 |
| 6. | Demande d'un crédit d'engagement de CHF 2'850'000 pour le réaménagement de la traversée de Fenin et des rues Dessous-la-Vy et Jean-de-Tribolet | 17 |
| 7. | Demande d'un crédit d'engagement de CHF 3'000'000 pour l'augmentation de la participation au capital-actions de Vivaldis SA..... | 23 |
| 8. | Initiative communale : projet de loi modifiant la Loi sur les transports publics (LTP) (Redonner la parole aux communes en matière de transports publics)..... | 30 |
| 9. | Motions et proposition..... | 33 |
| 10. | Résolutions, interpellations et questions..... | 33 |
| 10.1. | I24.001 – APS : le Conseil communal peut-il nous en dire davantage ? | 33 |
| 10.2. | I24.002 – Les arbres dans les villages, êtres vivants ou mobilier urbain ?..... | 36 |
| 10.3. | Q24.003 – Le 30 km/h fait du surplace à la Rue de la Chapelle | 39 |
| 10.4. | Q23.004 – Parascolaire à Dombresson : quelle est la situation ? | 40 |
| 11. | Communications du Conseil communal..... | 42 |



M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC) (ci-après, « le président ») souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal, aux membres de l'administration communale ainsi qu'aux représentants de la presse et au public.

1. Appel

La feuille de présence fait état de :

Membres présents : 41

Membres excusés : 5 Bertschi Sarah, Cuche Brian, Grisafi Favre Elena, Tramaux David et Zehr Samantha

Membres suppléés : 5 Amstutz Marc-Eric, Arbona Anouk, Faivre Brigitte, Frossard Andy et Richard Sylvie.

Le Conseil communal et le chancelier sont présents. Les apprentis de la Commune de Val-de-Ruz assistent à la séance du Conseil général, comme chaque année, dans le cadre de leur formation.

1.1. Rappel de l'ordre du jour

Aucune modification n'étant demandée, l'ordre du jour est accepté tacitement.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 février 2024

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

3. Communications de la présidence

Le président annonce la réception des courriers suivants :

- 27.02.2024 – de M. Mesot Yann, *démission du Conseil général et de la Commission du développement territorial et durable* ;
- 22.04.2024 – de Mme Laetitia Schneider, *places en structure d'accueil parascolaire pour les enfants du collège de Dombresson du cycle 2* ;
- 24.04.2024 – Étude d'avocats, Me Claude Nicati pour la société Bugnenets-Savagnières SA, *plan d'aménagement local*.



4. Nomination d'un membre à la Commission du développement territorial et durable, en remplacement de M. Yann Mesot, démissionnaire

M. Yves Tanner (UDC) informe que le groupe UDC propose Mme Corinne Chopard (UDC).

Aucune autre proposition n'étant émise, Mme Corinne Chopard (UDC) est nommée tacitement par acclamation.

5. Plan d'aménagement local de Val-de-Ruz et procédures connexes

Le président se récusé et quitte l'assemblée à 19h35. **Le vice-président, M. Romain Douard (Les Verts)**, assure la suppléance durant le temps nécessaire au traitement de ce point.

Le vice-président rappelle que l'assemblée devra formellement approuver trois éléments :

1. le plan communal d'affectation des zones ;
2. le règlement communal d'affectation ;
3. le programme d'équipement.

« Nous aurons à nous prononcer sur l'adoption d'un arrêté instituant le périmètre de la zone réservée du pôle de Cernier, l'abrogation du plan intercommunal de Chaumont, l'adoption de quatre plans spéciaux et leur règlement, l'adoption de la modification du règlement des fonds communaux et la modification du règlement sur les eaux. »

M. Thierry Droxler (PLR) donne lecture du rapport de la Commission des règlements relatif au règlement des fonds communaux et au règlement sur les eaux.

« La Commission des règlements a été sollicitée lors de trois séances pour traiter des deux objets précités.

Le règlement d'affectation des zones (RCAZ) a été traité par deux fois. La première en novembre 2022, alors que le document était en cours de réalisation. Cette consultation préalable a permis aux commissionnaires d'appréhender ce volumineux règlement rédigé avec une terminologie propre et des abréviations spécifiques au domaine de l'urbanisme qui requièrent un minimum de pratique pour les apprivoiser. Afin de rendre la lecture plus aisée, il a été demandé d'écrire à chaque fois le nom complet des désignations des zones, accompagnées de leur abréviation entre parenthèse. Les références au droit supérieur ont également été maintenues en marge des articles où cela était nécessaire.

Un membre de la commission a proposé l'ajout de dispositions issues d'une recommandation de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) intitulée « Biodiversité et qualité paysagère en zone bâtie ».



Finally, in November 2023, during the second consultation of the revised regulation, the Commission was able to appreciate the integration of certain of its proposals into a more advanced version of the regulation and in the annexed documents.

Concerning the regulation of communal funds adopted by our assembly on 31 October 2022, the chapter 10 named initially « Fringes urbanes, vergers, arbres isolés et allées d'arbres » is as of today constituted of a single article concerning the creation of said funds and its denomination. It cannot therefore be used as is and must be completed. The modifications proposed through the decree ad hoc submitted that evening to the legislative vote, bring the necessary complements to its use and rename chapter 10 « Patrimoine arboré ».

It is important to highlight that the amounts of taxes to be collected, indicated in the new article 10.2, constitute maximums, this in order to allow the Executive Communal to define in its regulation of execution the exact amounts according to different cases of figure that may present, without the perception of the maximum amount being the rule. The Commission was also questioned on the use of the funds for the benefit of owners of well-funds. It finally left the question open so that the Communal Council benefits of the flexibility necessary in the line of conduct to adopt.

Let us specify, to conclude, that the other decrees submitted that evening to the Legislative vote were not the subject of an examination by the Commission of regulations. The latter has approved the communal regulation of assignment of zones (RCAZ) as well as the modifications of the regulation of communal funds unanimously and recommends to do the same.

M. Raphaël Jeannotat (PVL) donne lecture du rapport de la Commission de développement territorial et durable.

« The Commission of territorial and sustainable development has met on several occasions in recent years, as and when the evolution of the PAL. This one has been submitted on 28 March last, in its final version. The work was arduous and many trips between the Commune and the canton during the last ten years have been necessary in order to arrive at the final version that is submitted this evening.

During the session of 28 March, the definitive version of the PAL has raised several questions. These concerned in particular the reserved zones, the entry into force of the PAL, the compensatory tax on the felling of trees, the construction delay in the economic activity zones, the public transports and the future pôle-gare of Cernier, as well as the future communal déchèterie. All the questions have found an answer from their authors. In the wake of what precedes, the Commission issues a favorable opinion in its entirety and recommends to do the same.



M. Francis Krähenbühl (PLR) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances.

« Cela a été dit, c'est le travail d'une décennie qui est présenté à notre Conseil ce soir. Dix ans de réflexions, de séances, de groupes de travail, d'allers et venues avec les services du canton, de multiples modifications, de réclamations de personnes directement ou indirectement touchées, et j'en passe. Le résultat de ce travail, qui tient plus du trail de très longue distance que du sprint court, est contenu dans pas moins de 85 documents, rapports, plans et annexes, et neufs arrêtés ! Je n'ose même pas songer à ce qui se serait passé si les communes n'avaient pas fusionné au démarrage de ce long processus. Consciente de la masse de travail, de lassitude, voire de frustrations que cela représente, la Commission de gestion et des finances (CGF) tient déjà à adresser ses remerciements au Conseil communal ainsi qu'à toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce plan d'aménagement.

Trois commissions ont étudié ce dossier ô combien complexe : la Commission des règlements, la Commission du développement territorial et durable, et la Commission de gestion et des finances. Cette dernière n'a pas voulu empiéter sur les compétences des deux autres commissions, elle a surtout examiné le rapport du Conseil communal et s'est penchée principalement sur les aspects de coûts liés au programme d'équipement, de gestion en matière d'effectif, et de l'arrêté lié à la création d'un fonds « Patrimoine arboré ».

Concernant le programme d'équipement d'abord, la CGF a pris acte d'un coût de CHF 2.85 millions étalés sur 15 ans, comme l'indique le tableau de la page 31 du rapport. Il s'agit là d'un programme, non pas de crédits d'investissements, raison pour laquelle la majorité qualifiée ne se justifie pas. Les demandes de crédits précises seront faites en temps et en heure au fur et à mesure de l'avancement des travaux. La CGF a accepté à l'unanimité l'arrêté y relatif, figurant à la page 45 du rapport, intitulé « Adoption du plan et règlement d'aménagement local ».

Le second arrêté sur lequel s'est prononcée la CGF est celui de la « Modification du règlement des fonds communaux » qui mentionne la création d'un fonds intitulé « Patrimoine arboré ». Ce fonds sera alimenté par une taxe compensatoire lors d'abattage d'arbres dans les zones à bâtir, qu'il s'agisse d'arbres fruitiers ou non. Facturée au propriétaire ne pouvant pas répondre aux exigences de compensation par la plantation d'essences analogues indigènes sur la même parcelle, cette taxe sera au maximum de CHF 2'500 pour un arbre non-fruitier et CHF 1'000 pour un arbre fruitier. On nous a bien précisé qu'il s'agit de montants maximaux qui pourront être discutés de cas en cas avec le Conseil communal. La CGF a accepté l'arrêté par 8 voix contre 1.

Nous avons encore noté qu'à ce stade, il est difficile, voire impossible, de dire quel sera l'impact en matière de ressources dans la commune. On peut imaginer qu'il faudra engager un ou des spécialistes, mais il n'est pas possible de dire ce que cela signifiera en nombre d'EPT. S'il s'avère que les délais de traitement des dossiers ne peuvent plus être assurés, il s'agira de revoir l'organisation et l'affectation en personnel.

Les autres arrêtés n'étant pas du ressort de la CGF, elle ne s'est pas prononcée, laissant cette tâche aux deux autres commissions consultées.



Au cours de la discussion générale, la question de l'attractivité de la commune, avant, pendant, et après son déploiement, s'est posée. Pour les entreprises, l'attractivité de la commune ne devrait pas changer, voire pourrait être améliorée en raison de la création de zones dédiées, équipées en conséquence, créant une sorte d'écosystème propice à leur développement. À l'inverse, pour la résidence, cela pourrait devenir un peu moins attractif à cause de la densification de l'habitat souhaitée dans le plan d'aménagement local (PAL). À court terme, ça risque même d'être difficile en raison des oppositions et recours qu'il faudra traiter avant qu'une nouvelle construction soit acceptée. Mais le but du PAL n'est pas d'augmenter l'attractivité résidentielle de la commune, mais de viser une meilleure utilisation des zones constructibles.

Sisyphé n'est toutefois pas au bout de son châtiment pour avoir construit un palais démesuré. Il va continuer à pousser sa pierre et devra franchir encore de nombreux obstacles faits d'oppositions, plaintes, réclamations, recours et autres blocages de procédure. Si le rapport est accepté ce soir, ce n'est qu'une étape, et de longues années pourraient s'écouler avant son entrée en vigueur. Pas de doute, les futures Autorités en reparleront.

La CGF recommande l'acceptation du PAL et des arrêtés qui l'accompagnent. »

M. Laurent Debrot (Les Verts) donne lecture du rapport du groupe Verts-Vert'libéral.

« Ni la longueur, ni la qualité de mon intervention seront à la hauteur du travail monumental qui a abouti au rapport que nous traitons aujourd'hui. Il convient dès lors de remercier et féliciter sincèrement tous les acteurs qui y ont collaboré, souvent dans l'ombre, mais aussi parfois sous les feux croisés de la population.

Les démarches participatives mises en place dès le début des travaux, ainsi que les informations publiques ouvertes et transparentes, sont particulièrement à saluer.

Il s'agit d'un investissement humain, mais aussi financier de l'ordre du million de francs, pour un projet qui va modeler le territoire communal pour les 15 à 20 années à venir.

Le PAL qui nous est proposé, réalise plusieurs objectifs que le groupe Verts-Vert'libéral (VVL) soutient :

- unification de 16 plans d'aménagement hérités des anciennes communes ;*
- adaptation de la zone à bâtir aux perspectives démographiques (de fait, une réduction) ;*
- densification du bâti pour une préservation des terres agricoles ;*
- unification et clarification des mesures de verdure : surfaces perméables, arborisation des parcelles, remplacement des arbres lors de la construction, franges urbaines etc. ;*
- structuration entre villages dont la qualité est à préserver et du secteur urbain autour de la future gare de Cernier ;*
- attentions portées aux aspects énergétiques, environnementaux et du trafic ou encore à la mixité fonctionnelle pour les nouveaux quartiers ;*



- *rationalisation des zones d'activité économique permettant de potentielles créations d'emplois pour contrer la pendularité. Sachant que plus de 1'500 personnes quittent encore quotidiennement la vallée pour chercher du travail à l'extérieur.*

Toutefois, le groupe VVL souhaite manifester quelques regrets :

- *Nous estimons que le plan de mobilité douce est insatisfaisant en particulier sur le secteur ouest entre Montmollin et les Geneveys-sur Coffrane.*
- *Nous déplorons qu'il n'y ait pas d'obligation ou d'incitation d'aménager des jardins potagers pour les habitats groupés ;*
- *Concernant la préservation des arbres fruitiers, que nous saluons, nous regrettons que les mesures prises soient plus punitives qu'incitatives. Toute la charge est portée sur les propriétaires vertueux, sans aide, même symbolique, comme des cours de taille ou de fauche. Alors qu'il n'est rien demandé aux propriétaires se contentant de gazon stérile ou d'aménagement 100% minéral. Le règlement du fonds « Patrimoine arboré » ne prévoit malheureusement aucune possibilité de financement de mesures incitatives autres que les plantations compensatoires.*
- *Nous trouvons enfin que le classement des bâtiments au Recensement architectural du canton de Neuchâtel est trop contraignant et en opposition aux objectifs climatiques cantonaux, en particulier quant aux restrictions d'isolation de bâtiments classés.*

En guise de conclusion, notre groupe acceptera ce rapport et toutes ses annexes tout en rappelant le principe qui veut que tout ce qu'un Législatif fait, il peut le défaire ou le parfaire. Notre groupe déposera probablement durant la prochaine législature quelques motions ou postulats, pour faire évoluer notre PAL, pour plus de durabilité et de convivialité. »

M. Christian Masini (PLR) donne lecture de la position du groupe PLR-Le Centre.

« Le groupe PLR-Le Centre remercie le Conseil communal et ses services pour cet important travail qui a commencé il y a plus de dix ans. Il serait mensongé de dire que nous avons tout parcouru. En séance de préparation lundi dernier, nous avons examiné le rapport du Conseil communal ainsi que le rapport 47 de l'ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire (OAT).

Nous sommes arrivés au terme d'un long processus et d'un énorme travail. Harmoniser 15 règlements communaux ainsi que le règlement intercommunal de Chaumont dans l'élaboration du nouveau plan d'aménagement local pour le Val-de-Ruz est, sans vouloir me tromper, le plus gros dossier que le Législatif ait connu depuis la fusion, avec le rapport du Conseil communal et les 85 autres rapports et annexes. Avoir une image cohérente de notre commune pour les 15 prochaines années sera un outil de travail essentiel et indispensable pour notre Autorité.

Nature et paysage, mobilité douce, tourisme, urbanisation sont les thématiques traitées. La Commission de gestion et des finances, la Commission des règlements et la Commission du développement territorial et durable ont participé activement aux séances de préparation durant trois législatures.



Les citoyens, environ 150 personnes, ont eux aussi participé au travail de base, qui avec les thèmes « Habiter, vivre, entreprendre, découvrir, et paysage » subventionnés par la Confédération, ont donné le coup d'envoi.

Plusieurs thématiques ont été présentées aux citoyens tout au long du processus. La population a été informée par différents médias, d'une présentation à Cernier en date du 21 juin 2023. 120 personnes s'y sont rendues. Les trois jours suivants sur le même site, ce sont 200 visites pour la consultation des plans avec la présence du chef du dicastère et du chef de l'unité administrative. Nous pouvons dire et assurer que tout le monde a pu donner son avis sur ce plan d'aménagement.

Pour le groupe PLR-Le Centre, relativement très peu de questions lors de notre rencontre, certainement dû aux bonnes informations transmises au fur et à mesure des avancements. Tous les arrêtés seront acceptés par notre groupe avec quelques oppositions ou abstentions sur la modification du règlement des fonds communaux régissant le patrimoine arboré.

Il est à noter que d'autres arrêtés figurant en page 68 du rapport ne concerneront que le Conseil communal. La surface de terres agricoles utilisées pour la mise en place de la ligne directe Neuchâtel/La Chaux-de-Fonds sera compensée par le Canton. La zone gare est aujourd'hui connue avec son périmètre mis en zone réservée, même si la position exacte n'est pas définie. L'emplacement de la déchèterie communale est aujourd'hui identifié. La mise en place d'aires de stationnement pour les camping-cars ne pourra malheureusement pas se faire aux abords de la piscine d'Engollon, d'autres lieux y seront aménagés et sont identifiés.

Nous avons abordé la situation de la Combe Biosse qui restera en l'état pour le moment. Cette zone sera traitée séparément par le Canton.

Avons-nous une garantie que cela n'affectera pas l'activité sportive et les installations ? Un courrier a été également adressé au Conseil général.

La population n'est pas satisfaite et le fait savoir en ce qui concerne les transports, en demandant à tout moment des améliorations pour les dessertes, les horaires ou les cadences. Des questions abordées également dans les déchèteries lors de nos présences en vue des élections communales.

En page 43 du rapport, je cite : « Selon les données de l'État pour Val-de-Ruz, le maintien de la qualité de desserte actuelle des transports publics jusqu'à l'ouverture de la halte CFF ».

Devrons-nous attendre l'ouverture de la gare de la ligne directe et l'organisation des transports au travers de notre commune pour voir un changement ? Si c'est le cas, il faudra bien faire passer le message.

L'un des points chauds sera sans doute la réduction de zone à bâtir. Les oppositions viendront certainement en lien avec ce sujet. Cela retardera de toute évidence la mise en œuvre du PAL qui pourrait se concrétiser après plusieurs mois, voire plusieurs années.

Comme dit plus haut, le groupe PLR-Le Centre acceptera les divers arrêtés et réédite ses remerciements aux auteurs du projet. »



M. Ahmed Muratovic (PS) communique la position du groupe socialiste.

« Le groupe socialiste s'est penché avec attention sur le présent rapport et sur les arrêtés qui en découlent. Nous tenons à remercier le Conseil communal et l'administration pour ce travail de longue haleine (dix ans), qui va grandement participer à l'uniformisation des règles d'aménagement et de construction d'un bout à l'autre du Val-de-Ruz avec une vision globale. Même si de nombreux points sont à relever, notre groupe soutiendra ce rapport à l'unanimité.

Concernant la future gare de Cernier, c'est sans grande surprise, mais avec déception, que nous avons pu constater plus en détails les conséquences d'une partie de la voie non-enterrée du RER.

En effet, en plus de toucher à des arbres remarquables (les vergers à hautes tiges), à du terrain agricole, qu'on nous demande systématiquement de compenser, ce trajet d'un peu plus d'un kilomètre aura aussi un impact sur le paysage. Paysage très important pour notre vallée.

Autre point émotionnel, la déchèterie unique à Boudevilliers. En effet, la centralisation des déchèteries est nécessaire si l'on veut se mettre aux normes (évacuation des eaux, sécurisation, etc.). Cependant, notre groupe reste attentif avec la notion de récupération.

En effet, les coins troc vont-ils toujours exister ? Faut-il encourager les associations à continuer leur travail ou peut-être même institutionnaliser ce concept en toute cohérence avec la notion d'écorégion ? Ce sont des points sur lesquels notre groupe sera attentif, également durant la prochaine législature.

Quant aux bandes cyclables, même si cela va dans le bon sens, nous regrettons que la mobilité douce, qui est parfois en danger sur ces voies mixtes, ne bénéficie pas de pistes cyclables indépendantes du reste de la circulation. Notre groupe pense qu'il faudrait une meilleure communication quant à la priorité des cyclistes à défaut d'avoir des pistes cyclables partout.

Concernant les vergers, même si nous ne votons pas directement dessus, le parti socialiste profite de cette discussion sur le PAL pour marquer son soutien sur le principe de protection de ces derniers. Cependant, notre groupe reste étonné de la procédure dite « cavalière » de la Commune envers les propriétaires. Peut-être que le Conseil communal pourra nous dire ce soir, ou lors d'une autre assemblée, quel dialogue compte-t-il mettre en place avec les propriétaires concernés ?

En effet, même si nous saluons les démarches du Conseil communal pour protéger les vergers remarquables et les vergers évolutifs, nous sommes étonnés du courrier adressé aux propriétaires. Cette situation peut être vécue comme injuste par certains, car les agriculteurs ont des compensations, ce qui n'est pas le cas des privés en zone construite. Il est vital d'avoir leur adhésion en espérant qu'ils ne coupent pas leurs vergers avant une entrée en vigueur. Pour ce qui est des autres arbres remarquables, là aussi nous saluons les démarches de notre Exécutif.

D'autres points ont été relevés par notre groupe, mais les réponses à ces quelques questions pendantes nous permettrons déjà d'aller de l'avant. En effet, nos discussions devraient rester proches des arrêtés et des amendements sur lesquels nous allons voter, le sujet étant déjà assez complexe. »



M. Yves Tanner (UDC) communique la position du groupe UDC.

« Ce plan d'aménagement local a retenu toute l'attention de notre parti, tant l'importance d'un nouveau PAL est conséquente, surtout dans mon village dont le PAL actuel date de 1975. Notre groupe vous fait part de ses remarques.

Nous espérons que notre Exécutif veillera à des indemnités correctes en cas d'expropriation ou de litige avec les personnes concernées, pour des changements d'affectation de zones, le futur pôle de gare à Cernier et ses alentours, la protection des vergers et les allées d'arbres.

En lisant attentivement le dossier, nous avons constaté en ce qui concerne les vergers, allées d'arbres, arbre isolé, îlots de boisement, qu'il deviendra presque impossible de supprimer un arbre ou de modifier le terrain sans avoir tout un monde sur notre dos pour nous verbaliser. Ceci, alors que durant ces 50 dernières années, un nombre impressionnant de verger a disparu sous les pelles mécaniques sans aucun suivi et ce même ces dernières années, ce qui a bien entendu un impact grave sur la biodiversité de notre région.

Il aurait été préférable de suivre ces constructions plus sérieusement avant, et d'être moins optu à présent, sans compter le coût impressionnant d'une telle démarche dont on ne connaît pas encore le prix et dont les personnes mandatées viendront visiter les moindres recoins de nos parcelles.

La question énergétique nous a aussi interpelés et notre groupe ose espérer que la Commune préservera nos terres agricoles contre l'implantation de tous panneaux photovoltaïques sur des surfaces d'assolement car ce que fait l'entreprise Takeda au-dessus de Neuchâtel n'est pas acceptable.

Concernant le tracé du TransRun, malgré les interventions du Conseil général et du Grand Conseil, notre Conseil d'État n'a pas l'air d'écouter ses interlocuteurs et il nous paraît anormal de ne pas enterrer cette ligne pour préserver nos terres agricoles et notre belle région. En fait, l'État décide, la Commune obéit, le contribuable paie. Nos terres disparaissent pour une desserte considérée comme superflue, qui va très certainement faire disparaître une exploitation agricole à Cernier, une de plus, une de trop, et beaucoup trop de terres agricoles dans la région de la future gare de Cernier pour diverses constructions, supprimant des arbres fruitiers ou franges urbaines et un grand verger dont je n'ai pas trouvé de compensation et dont la population supplémentaire viendra très certainement agrandir notre cité dortoir.

Il est à espérer, mais nous n'en sommes de loin pas convaincus, que les futurs emplois promis à Val-de-Ruz profiteront aux résidents et non pas aux frontaliers, et que cette soit disant ligne directe appelée TransRun ne finisse pas en "TransRuine" pour notre population.

Il y a également une question importante et vitale, qui est la ressource en eau. Il m'apparaît opportun de signaler que chaque commune de Suisse devra tôt ou tard drastiquement économiser l'eau tout en sachant que certaines communes interdisent toute nouvelle construction par manque d'eau et ce, même dans notre canton.



Pour l'instant, tout baigne à Val-de-Ruz avec le Sivamo, mais si tout le monde fait comme ça, il faudra partager, et il est vital d'y songer car nous allons passer d'une période d'abondance à une période de restriction tout en rappelant que le 80% de notre empreinte hydrique se fait à l'étranger et qu'en cas de disette, il faudra bien le faire chez nous.

De plus, une balance entre recettes fiscales et ressource en eau devrait être effectuée sur tout le territoire, c'est pour cela qu'il vaut mieux réfléchir sur notre développement maintenant encore, que plus tard ou trop tard.

Le groupe UDC restera très certainement partagé sur l'acceptation de ce plan d'aménagement local en espérant que notre Exécutif sera capable de tenir compte de nos remarques de façon à avoir un outil adéquat sur tout notre territoire. »

M. Roby Tschopp (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Je souhaite commencer par vous remercier de vos prises de position et du résumé des discussions. C'est vrai que nous traitons ce soir un des derniers grands chantiers qui font de notre commune de Val-de-Ruz une seule commune avec une vision unique. C'est ce soir une projection dans l'avenir que nous allons décider, qui nous permettra d'accueillir et d'encadrer la croissance que nous connaissons déjà et vous le savez, nous devons réduire de dix hectares la zone habitable, justement pour ne pas avoir un effet d'aspiration mais bien de laisser construire ce qui est nécessaire.

J'aimerais rappeler les points forts de ce PAL. C'est la cohérence entre les localités, la typologie des villages, des agglomérations un peu moins villageoises, des priorités de développement. Une densification raisonnée, destinée à économiser le sol. Le renforcement de la zone d'activité économique et surtout un regroupement partiel qui permettra de la rendre utilisable et accessible plutôt que d'avoir des petits morceaux dans chaque village comme c'était le cas auparavant.

Aujourd'hui, cela a été dit, à Val-de-Ruz nous avons un emploi pour trois habitants. La moyenne neuchâteloise est d'un emploi pour deux habitants. Le PAL, avec les surfaces prévues, nous permet de faire la moitié du chemin vers un emploi pour deux habitants, ce qui devraient à long terme équilibrer la pendularité. J'entends bien la critique de savoir est-ce qu'on va juste croiser les pendulaires qui viendront chez nous alors que d'autres sortiront, à court terme peut-être mais à long terme, il n'y a pas de raison.

Nous avons aussi une opportunité de définir des lieux pour des appartements avec encadrement, pour des homes, nous avons un règlement unifié, qui fait la part belle à la verdure, qui prévoit des surfaces d'infiltration d'eau, des mesures de franges urbaines, des arbres et je vous rassure, le 100% minéral, c'est n'est plus possible, relisez l'article 89 du règlement qui pose bien les limites au bétonnage et à l'imperméabilisation des terrains. Je citerai encore le pôle sportif des Geneveys-sur-Coffrane, on a évoqué la déchèterie.

Voilà, je crois que c'est l'occasion de poser beaucoup de plans. Je vous rappelle qu'un plan c'est un outil. Nous savons où nous souhaitons développer, évidemment ça ne dit encore pas comment cela va être fait. Si la nouvelle déchèterie inclura des services ou d'autres, si elle sera ouverte longtemps,



ça évidemment, c'est la mise en œuvre qui nous le dira, et aujourd'hui c'est le plan d'aménagement donc nous saurons où elle est prévue et nous savons où ces développements peuvent se faire.

Il a beaucoup été question des arrêtés de protection des vergers en particulier, des murs de pierres sèches, des arbres isolés. J'aimerais d'abord tordre le cou à une légende, ce n'est pas une nouveauté. Normalement, ces objets sont en grande partie déjà protégés par un arrêté cantonal qui doit être repris par la commune une fois que les plans d'aménagement sont adoptés pour faire simple, mais ce n'est pas l'objet de ce soir.

Ces arrêtés de protection sont de compétence du Conseil communal. Nous avons tenu à informer les propriétaires avant la tenue du Conseil général de ce soir par souci de transparence. Ça a été fait de manière rapide, nous avons voulu le faire vite et bien. Je dois constater que nous l'avons fait vite, c'est comme ça et je peux aussi vous dire ce soir que le Conseil communal, au vu des retours qu'il a reçu de particuliers, mais aussi de certains services de l'État, va reprendre cette démarche à zéro. On espérait, maintenant que le dossier est prêt, prendre ces arrêtés avant la fin de la législature au niveau du Conseil communal, nous y renonçons, nous faisons une pause et à partir du mois de juin, nous reprendrons la réflexion sur ces objets à protéger, sur les arrêtés et les conventions à faire. La démarche de mise sur pied du plan d'aménagement local est une course d'obstacles et juste pour vous l'illustrer : nous avons reçu les modèles et les instructions pour ces arrêtés le 4 février, nous devions rendre notre copie au canton pour la vérification finale le 20 février et le préavis cantonal nous est revenu le 20 mars, donc ça vous laisse évaluer le laps de temps que nous avons eu pour les faire. Ce n'est pas une excuse, nous aurions peut-être mieux fait de ne pas les faire du tout mais l'avantage c'est que maintenant tout le monde est au courant des intentions qui sont les nôtres, c'est aussi une obligation de la Commune de prendre le relais de l'arrêté cantonal pour la protection de ces objets. Nous avons reçu énormément de retour dont nous tiendrons compte dans notre prochaine étape de réflexion.

Un autre sujet qui a un peu agité ces dernières semaines, c'est le recensement architectural du canton de Neuchâtel, celui-ci est voté ce soir. Le recensement est mis à jour, il fait partie intégrante du PAL, là aussi les propriétaires ont été avertis par lettre, en tout cas les propriétaires dont la note du bâtiment change ou qu'une note est donnée alors qu'elle n'existait pas, et la procédure pour réagir à cette mise en note pour les propriétaires concernés, c'est de se manifester pendant l'enquête publique qui va suivre l'adoption, si tout va bien, et le référendum qui pourrait encore survenir. Les propriétaires qui sont dérangés par une note de recensement architectural, la procédure c'est l'enquête publique. Si vous êtes interpellés à ce sujet, n'hésitez pas à le leur dire. Par ailleurs, notre administration informe très volontiers.

Encore un élément d'actualité, la lettre qui a été citée tout à l'heure concernant les Bugnenets-Savagnières. Je dois confirmer son contenu, c'est absolument vrai, par contre je souhaite aussi le mettre en perspective. Aujourd'hui, l'entier du domaine skiable des Bugnenets-Savagnières côté neuchâtelois fait partie d'une réserve naturelle, la réserve de la Combe-Biosse. Donc, le nouveau périmètre de la réserve est en fait une réduction de cette réserve, ce qui nous a permis de mettre le bas des pistes en zone de tourisme, sports, loisirs. Par contre, évidemment, je partage votre suivi et le Conseil communal a reçu plusieurs fois les responsables de la station. Nous ne connaissons



pas aujourd'hui le contenu du prochain plan d'affectation cantonal qui doit protéger cette combe. Jusqu'à nouvel ordre, les droits acquis subsistent, c'est la règle en matière d'environnement, mais nous suivons de très près le dossier. Je cite une phrase du courrier de Me Nicati, et je lui donne parfaitement raison : qui dit qu'en cas de conflit de compétences, il y a fort à parier que le droit cantonal s'imposera. C'est aussi notre analyse. Néanmoins, nous avons déjà pris contact avec le Conseil d'État pour sensibiliser et je ne vous cache pas aussi que la vision du Conseil communal serait d'avoir une coordination intercantonale pour ce site qui est à cheval sur deux cantons (Berne et Neuchâtel), mais il faudra de la conviction. Soyez rassurés en tout cas, ce n'est pas le Conseil communal qui va laisser ce dossier de côté.

J'aimerais saisir l'occasion aussi de faire une toute petite rétrospective. Nous avons commencé avec des réseaux citoyens, nous avons dû faire une coordination régionale avec Rochefort, Valangin et Neuchâtel à propos de Chaumont. C'était assez complexe, c'était un travail de longue haleine. Je constate avec plaisir que vous partagez notre opinion. Nous nous sommes efforcés d'informer la population le plus possible et le mieux possible, en particulier avec l'exposition des plans au Micorama.

Je souhaite moi aussi, ici, énoncer quelques remerciements. D'abord à mon prédécesseur Armand Blaser, qui a commencé, et qui a donné une bonne impulsion à ce projet, aux organismes qui nous ont appuyés, en particulier le RUN aujourd'hui Objectif :ne, Parc Chasseral, les associations de Val-de-Ruz qui ont participé aux démarches (associations culturelle, environnementale et économique), à nos mandataires, aux Autorités qui nous ont précédés, vous et nous, et puis surtout, à l'unité administrative de l'urbanisme de Val-de-Ruz qui a fourni un travail de longue haleine, parfois avec des périodes de stress intense et toujours la vision sur le processus et la vision à long terme. Pour rappel, la Commune de Val-de-Ruz est née le 1^{er} janvier 2013, la loi sur l'aménagement du territoire au niveau fédérale a été validée dans les urnes le 3 mars de la même année. À partir de là, il fallait attendre un petit peu que la Confédération se détermine pour savoir ce qui allait se passer. Le plan directeur régional avec Valangin et Rochefort, que j'évoquais tout à l'heure, a été approuvé par le Conseil d'État le 2 mai 2018 cinq ans après, ensuite ça s'accélère, le plan directeur cantonal lui-même approuvé 27 février 2019 par le Conseil fédéral et cette date est relativement importante, parce qu'elle donne ce fameux délai de 5 ans qui se terminait le 27 février 2024 pour valider nos PAL, mais qui a été prolongé de 3 mois par le Grand Conseil. Val-de-Ruz est la deuxième commune à terminer son PAL après La Sagne, nous sommes dans les délais. Ce n'est pas la question de faire une compétition ou d'être les premiers, mais pour moi c'est important parce que le PAL c'est un outil. C'est un outil qui doit être à disposition de la vie des habitants et des entrepreneurs qui ont besoin de savoir où ils vont et c'est un outil qui ne doit pas traîner. Je pense qu'on a fait un effort intéressant pour tenir les délais qui nous sont impartis et encore une fois, on doit beaucoup à l'unité administrative de l'urbanisme de Val-de-Ruz.

J'arrive à notre marge de manœuvre, cela a été évoqué. Ce sera un tout petit peu frustrant malheureusement, parce que vous avez entendu, on a dû rendre notre copie aux services cantonaux qui nous ont rendu un préavis avec des choses à modifier, on a fait trois allers et retours. Dans le canton de Neuchâtel, ça se passe ainsi, le chef du département signe, préavise le projet qui vous est proposé ce soir pour valider qu'il est conforme au droit cantonal, donc si on le modifie,



cette signature de conformité n'est plus valable et on ne peut pas le faire entrer en vigueur, donc aujourd'hui vous devez prendre le paquet comme il vous est proposé ou le refuser. Ça semble un peu dur, néanmoins ces discussions ont eu lieu dans les commissions, on les a entendues, on a beaucoup échangé avec l'ensemble d'entre vous et permettez-moi une petite remarque, comparaison n'est pas raison, mais on voit dans d'autres cantons qui ne connaissent pas cette procédure, des communes décider des plans d'aménagement pour ensuite, après la décision d'un législatif ou d'une assemblée communale, se faire corriger par le canton et devoir revoter sur des projets corrigés alors qu'ils ont été adoptés démocratiquement. Ce n'est pas très intéressant au niveau de la crédibilité des Autorités. Donc nous devons vivre avec la situation qui est la nôtre et c'est la marge de manœuvre que nous avons, et respectivement que nous n'avons pas ce soir.

Concernant le pôle gare de Cernier, puisqu'il a aussi été évoqué, je rappelle que la ligne ferroviaire est désormais une planification fédérale. La population neuchâteloise a refusé le TransRun qui a été évoqué et qui aurait été financé par le canton et où on aurait pu avoir un levier plus important. Aujourd'hui c'est le RER, il est financé par la Confédération. En tant que représentant communal, ainsi que mes collègues, on a des contacts avec certains groupes de travail, je ne vous ferai pas un mystère : Berne paie, Berne commande. On a pu leur dire qu'il y avait un vrai problème à ne pas enterrer cette ligne dans le fond du Val-de-Ruz, il faut aller expliquer cela à M. Roesti.

Ce qui est de notre responsabilité, c'est le pôle autour de la gare de Cernier. C'est-à-dire l'agrandissement de la zone économique qui existe déjà à l'ouest. La future zone d'habitation (zone mixte) viendra plutôt à l'est. La zone d'activité économique, qui sera un pôle régional, sera faite le plus rapidement possible, puisqu'elle n'a à priori pas besoin de la gare pour fonctionner strictement. Par contre, la zone mixte d'habitation viendra après la construction de la gare, lorsque les gens viendront, ou pas, habiter à Val-de-Ruz. Encore une fois, nous planifions. Si le besoin n'est pas là, ça ne veut pas forcément dire que les cases vont être remplies. Ceci dit, tout cela n'est pas à décider ce soir, c'est un processus qui vient de démarrer, nous avons donné un mandat conjoint, la Commune et le Canton de Neuchâtel, pour faire l'étude du secteur de la gare. L'étude va durer au moins une année et demie, après quoi nous allons devoir, nous, faire un plan d'aménagement partiel pour la zone économique donc je pense qu'à vue humaine, même la législature qui commence dans un mois et demi ne se prononcera probablement pas sur cette zone économique de la gare de Cernier. Néanmoins, vous l'avez ce soir afin de garantir que la planification, et en particulier les accès à la gare à travers cette zone économique sont garantis. Nous allons prononcer ce soir une zone réservée qui permet de développer, de maintenir ce qui existe déjà, mais pas de construire des nouveaux développements qui bloqueraient les accès à la gare d'ici une quinzaine d'années.

La durée du PAL c'est 15 ou 20 ans, théoriquement 15, on sait que ça va facilement un petit peu plus loin, ce qui nous amène en 2040. Cela coïncidera assez bien avec la mise en service de la gare. Je vous rends juste attentifs, ainsi que la population, on a eu beaucoup de surprise dans les discussions de retrait de la zone à bâtir, maintien de la zone à bâtir, changement de zone. Aujourd'hui, le principe de l'aménagement du territoire c'est de prévoir pour les 15 prochaines années. Dans 15 ans lors du prochain PAL, tout ce qui n'aura pas été construit d'ici-là, c'est que ça n'était pas nécessaire et sera donc remis en question. Les propriétaires de terrain à bâtir



aujourd'hui qui ne les réalisent pas dans les 15 ans à venir ne devront pas s'étonner si la question se pose peut-être. On décidera alors, parce que les points d'intérêt auront changé avec la gare, on se dira que ce n'est plus une bonne idée de construire là où aujourd'hui on pense que c'est une bonne idée. Des terrains pourraient repartir à la zone agricole ou nature ou non constructible s'ils ne sont pas réalisés dans les 15 ans. C'était une découverte, mais maintenant je pense que la situation doit être connue.

Qu'est-ce qui va se passer ce soir pour autant que vous acceptiez le projet qui vous est proposé, d'abord, il pourrait y avoir un référendum qui doit être annoncé dans les 10 jours après la publication dans la Feuille officielle à la suite de quoi s'ouvrira une période d'opposition et c'est là que les gens qui se sentent mal traités par les options qu'on a prises, personnelles, ce ne sont plus des grandes options, peuvent, doivent s'annoncer pour qu'on rouvre leur dossier, et ensuite, s'ils ne sont toujours pas contents, il y a les voies de recours. On a évoqué les indemnités des expropriations qu'elles soient matérielles ou réelles. C'est une commission cantonale qui va se pencher sur ces indemnités donc il faudra effectivement ne pas rater le temps pour s'annoncer dans cette procédure pour les propriétaires que ça concernerait. Si l'indemnité est justifiée, il n'y a aucune raison qu'elle ne soit pas donnée, je crois que ça fait partie des règles du jeu. Pour nous, au niveau politique, on a encore un peu de travail, le Conseil communal doit reprendre tous les arrêtés de protection de la nature qui ont été faits trop rapidement ou dans un élan trop optimiste, ou pessimiste, selon le côté où vous voyez la médaille. Votre Autorité va devoir encore abroger la zone réservée Val-de-Ruz dont vous vous souvenez, et contre laquelle il y a eu un référendum à l'époque, dans la séance du mois de juin et pour l'Exécutif, on va mettre sur le chantier la refonte des alignements routiers qui sont aujourd'hui caduques. On n'a pas voulu les mettre dans le bateau PAL, ce n'était pas obligatoire et je crois qu'on a bien fait de ne pas le mettre parce que ça aurait surtout chargé le bateau, mais il faudra bien qu'on le fasse. Il faudra qu'on refasse le plan spécial de La Vue-des-Alpes. Pour cela il faut mettre au propre notre stratégie touristique, et comme je vous l'ai dit, on suivra de près Les Bugnenets-Savagnières.

Dernière question que j'ai notée, panneaux solaires sur les surfaces agricoles d'assolement, je crois que ce n'est pas possible, je cherche des yeux s'il y a quelqu'un qui s'y connaît en surface d'assolement, mais je crois que je mettrais ma main à couper que je ne risquerais pas grand-chose. C'est possible en zone à bâtir aujourd'hui dans l'attente d'un bâtiment, mais en tout cas pas en zone d'assolement agricole. »

M. Christian Masini (PLR) fait part de la remarque suivante.

« Si on prend l'article à la page 43 qui cite que les transports au niveau du Val-de-Ruz sont de qualité et qu'ils n'y auraient pas de modifications avant l'ouverture de la gare, le groupe aurait voulu être éclairé sur ce point. »



M. Roby Tschopp (CC) apporte la réponse suivante.

« Cette question trouve un peu sa réponse ou son traitement. C'est un hasard du calendrier, au point 8 de l'ordre du jour avec l'initiative communale qui vous sera proposée. Aujourd'hui, la desserte en transport public cantonal est une décision prise par le service des transports exclusivement. C'est vrai que chaque année nous prenons notre bâton de pèlerin pour essayer de les interpellier et d'obtenir un plus ici, un plus là-bas ou une modification qu'on estime intéressante au niveau d'un horaire, mais finalement la décision est cantonale et ça a été officialisé pour toutes les communes. Nous avons reçu une espèce de consigne qui dit : les transports c'est ça, pour planifier votre PAL, vous n'y touchez pas, vous faites avec les transports qu'on a prévu pour vous. C'est la raison pour laquelle on a pris ça comme une donnée de base pour construire nos trajets. Ceci dit les dessertes, ce n'est pas encore tout à fait les fréquences, mais néanmoins le langage du service des transports était relativement clair et je vous renvoie à la discussion du point 8 pour savoir si vous essayez comme législatif de Val-de-Ruz d'aller chatouiller le Grand Conseil pour que les communes aient un droit de proposition, mais aussi de codécision dans cette démarche, mais en ce qui concerne le PAL, l'instruction qui nous est donnée est bien celle-ci. »

M. Claudio Cerini (PS) fait part de la remarque suivante.

« Je me permets de réagir sur le point de ce RER et sa ligne enterrée ou pas. Je dois rappeler quand-même que oui le Conseil fédéral nous a présenté à l'époque une ligne enterrée. Si le Conseil fédéral s'est « trompé » ou nous a menti, c'est à eux d'assumer leur responsabilité. Nous avons voté au niveau fédéral une ligne qui présentait un trajet enterré. Je pense que ce sera important de maintenir cette position. Ce sont effectivement des terres agricoles importantes et il est primordial de maintenir cette stratégie. Si on change les règles du jeu en cours de route, c'est à celui qui les change d'assumer ses responsabilités. »

Entrée en matière : acceptée à l'unanimité.

Tous les amendements du Conseil communal relatifs à des corrections formelles apportées aux arrêtés du Conseil général ont été acceptés à l'unanimité.

Vote de l'arrêté du Conseil général portant adoption du plan d'aménagement local : accepté avec amendement par 36 voix et 3 abstentions.

Vote de l'arrêté du Conseil général portant création d'une zone réservée sur la ZAE5 partielle à Cernier : accepté avec amendement par 36 voix et 3 abstentions.

Vote de l'arrêté du Conseil général portant sur le régime juridique du territoire communal du site de Chaumont : accepté avec amendement par 37 voix et 2 abstentions.

Vote de l'arrêté du Conseil général portant modification du plan spécial « Zone d'activités mixtes (ZAM) » et de son règlement : accepté avec amendement par 36 voix et 3 abstentions.



Vote de de l'arrêté du Conseil général portant modification du plan spécial « Sous l'Esplanade » et de son règlement : accepté avec amendement à l'unanimité.

Vote de l'arrêté du Conseil général portant modification n° 2 du plan spécial « Extension de l'usine Patric Métal SA » et de son règlement : accepté avec amendement à l'unanimité.

Vote de l'arrêté du Conseil général portant modification du plan spécial « Manège de la Rincieure » et de son règlement : accepté avec amendement à l'unanimité.

Vote de l'arrêté du Conseil général portant modification du règlement des fonds communaux : accepté avec amendement par 33 voix, contre 3 et 3 abstentions

Vote de l'arrêté du Conseil général portant modification du règlement sur les eaux : accepté avec amendement par 37 voix et 2 abstentions

Le président réintègre la séance à 20h43.

6. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 2'850'000 pour le réaménagement de la traversée de Fenin et des rues Dessous-la-Vy et Jean-de-Tribolet

M. Claudio Cerini (PS) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances.

« La Commission de gestion et des finances (CGF), dans sa séance du 11 avril 2024, a pris connaissance du rapport du Conseil communal.

Dans le cadre de sa planification de réfection des routes cantonales, l'État de Neuchâtel a désigné plusieurs tronçons prioritaires, dont celui de la traversée du village de Fenin.

Les enjeux principaux des discussions préalables ont été les questions de sécurité routière (vitesse, trottoirs, traversées), de transports publics (conformité des arrêts de bus concernant la loi sur l'égalité pour les handicapés - LHand), de mobilité douce, de récupération des sacs poubelles et de mise en valeur des places et fontaines.

Le projet inclut la réfection de plusieurs infrastructures, à savoir les eaux usées, les eaux claires, l'eau potable, l'électricité et les lampadaires. Il n'y a pas de besoin particulier pour la fibre optique si ce n'est des remplacements de « gatic1 » ou couvercle. La Commune y inclut la réfection des chaussées et services pour les rues de Dessous-la-Vy et Jean-de-Tribolet, déjà identifiées à cause de leur détérioration.

Compte tenu de sa configuration, l'ensemble du village passe à une modération du trafic à 30 km/h. Les raisons sont le nombre restreint de véhicules par jour (<2'500), l'étroitesse de la route, la mise en place d'un trottoir reliant les trois quartiers au sud-est de la route cantonale, la sécurité autour du restaurant et la réduction généralisée de la vitesse dans les quartiers. Cette manière de faire évite l'implantation de nombreux panneaux « 30 km/h » dans tout le village.



Les travaux communaux de génie civil représentent 45% des investissements, les eaux claires et les eaux usées 25%, l'eau potable 21%. Le solde concerne l'éclairage et divers travaux.

La Commission a analysé avec intérêt les différents travaux prévus, soit :

- *des aménagements de surface : adaptation du régime des circulations (en coordination avec le Canton) ; avec le régime de circulation zone 30, le marquage des passages pour piétons est à mettre en conformité. Seuls deux passages pour piétons seront maintenus. L'un à proximité de l'EMS et l'autre proche du carrefour de la rue Champs-Poncet ;*
- *le traitement de l'entrée de village côté nord, qui doit permettre de diminuer les vitesses (porte d'entrée direction Vilars - Saules) et de gérer la transition avec la piste mixte ;*
- *l'aménagement de la porte d'entrée sud-est à planifier dans une étape ultérieure ;*
- *l'analyse des largeurs de chaussées et l'intégration de trottoirs ;*
- *le réaménagement des carrefours en général et celui en direction de Valangin en particulier, à savoir, un trottoir continu (trottoir traversant au droit du débouché Dessous-la-Vy) sera aménagé côté est de la route cantonale partout où le gabarit le permet, soit depuis la rue « Champ-Poncet » et jusqu'à la rue des « BonsVoisins ».*

Ce positionnement du trottoir permet notamment de relier les groupes d'habitations situés majoritairement à l'est du village et de dégager de l'espace et de la visibilité pour le débouché du château. Il vise à privilégier les déplacements sécurisés des piétons par rapport aux différents cas de croisement du trafic routier.

À noter qu'il a été renoncé à prolonger le trottoir jusqu'à l'entrée sud à cause des murs de soutènement situés de part et d'autre de la chaussée.

- *la mise en valeur des fontaines. Les fontaines du village seront mises en valeur de manière spécifique, selon leur caractère propre. Chaque fontaine sera mise en relation avec l'espace public, que ce soit la route ou une place. Les revêtements de surface seront modulés et différenciés.*
- *le réaménagement de la place près du « local du feu » (avec arrêt de bus). Une place végétalisée et arborisée sera créée, dont l'essence tiendra compte des conditions climatiques et du lieu (proximité du petit local). Elle comprend du mobilier (bancs, abri-vélos, abribus), un muret qui peut servir d'assise, une fontaine, un panneau d'information, etc.) ;*
- *le stationnement des véhicules légers ;*
- *le positionnement des arrêts de bus et la mise en conformité LHand en coordination avec le service cantonal des transports (SCTR) ;*
- *réseaux souterrains des eaux usées et eaux claires. Le concept du PGEE « Seyon amont » préconise de :*



- a) *mettre en œuvre par étape et par opportunité un système séparatif partiel à l'état futur ;*
 - b) *compléter le séparatif « en attente » ainsi qu'entreprendre une mise en séparatif « effectif » sur les secteurs concernés.*
- *eau potable : le réseau d'eau potable, actuellement en fonte grise, sera remplacé sur la totalité de la traversée ainsi que le long des rues « Dessous-la-Vy » et « Jean-de-Tribolet ». Le projet consiste en la pose d'une nouvelle conduite principale en fonte ductile et au changement des hydrants et des vannes selon le projet développé par Viteos SA ;*
 - *éclairage public : le projet prévoit le remplacement des luminaires existants (source au sodium) par un éclairage public LED moins énergivore, équipé du système de pilotage pour permettre une gestion à distance de l'extinction nocturne. Des candélabres supplémentaires sont notamment prévus pour mettre en conformité l'éclairage des passages piétons ainsi que pour l'éclairage de la piste de mobilité douce située dans le périmètre du projet.*

La Commission a en outre pris connaissance du déploiement de solution de poubelles enterrées de type "Molok". Notre commission a également analysé le chapitre 12 Conséquences financières sans constater d'anomalie. La planification prévoit le début des travaux dès août 2024. La pose des enrobés finaux est agendée en fin d'année 2026. Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal.

La Commission a analysé la pertinence de cet investissement en relation avec le nombre de projets et les montants engagés déjà très importants et décidé à l'unanimité de valider ce projet et la proposition d'arrêté et vous demande d'en faire de même. »

Mme Ingela Geith Chauvière (PS) donne lecture du rapport de la Commission des aménagements urbains.

« La commission des aménagements urbains s'est réunie le 25 mars dernier et a pris connaissance avec intérêt du rapport « Réaménagement de la traversée de Fenin et des rues Dessous-la-Vy et Jean-de-Tribolet ».

La Commission a salué à l'unanimité le projet de qualité qui lui a été présenté. Elle a été convaincue par la pertinence de réduire la vitesse sur ce tronçon à 30 km/h et de prévoir des trottoirs traversants, ce qui contribuera à renforcer la sécurité des piétons et des cyclistes. Elle s'est également réjouie du fait qu'il est prévu de planter de nouveaux arbres, de créer une place végétalisée, de mettre en valeur les fontaines et de les alimenter si possible avec l'eau de source, ce qui permettra de rendre le village de Fenin encore plus beau et convivial. L'aménagement autour du restaurant pour améliorer la sécurité de ses clientes et clients a également été relevée dans ce sens.

Pour ce qui concerne la question des arrêts de bus, la Commission a unanimement souhaité que l'abribus en bois existant soit préservé en l'état et qu'on évite de le remplacer par un abribus en verre et métal, comme cela a été fait ailleurs dans le Val-de-Ruz (à l'arrêt de la Champey à Villiers par exemple).



Les anciens abribus en bois sont non seulement plus confortables, et plus efficaces pour protéger contre les intempéries, ce matériau de qualité doit être privilégié, car il est faible en émission CO2 lors de sa production et permet de stocker le carbone pendant de longues années, comme l'a encore souligné récemment le Conseil d'État, qui a adopté un règlement pour favoriser l'utilisation du bois indigène dans le domaine de la construction. La Commission prie donc le Conseil communal de tenir compte de cet aspect lors des travaux.

En remerciant le Conseil communal et les équipes concernées de l'excellent travail réalisé, la Commission a approuvé ce rapport à l'unanimité et vous invite à faire de même. »

M. Romain Douard (Les Verts) communique la position du groupe Verts-Vert'libéral.

« Après Dombresson, Chézard-Saint-Martin, Savagnier, Cernier et Fontainemelon, ce sera au tour de Fenin de subir une cure de jouvence routière voulue par le canton.

Étant donné l'ampleur des travaux qui seront réalisés par le service des ponts et chaussées, il apparaît logique de profiter de l'occasion pour remettre à neuf l'infrastructure communale souterraine et de repenser les aménagements de surfaces.

Notre groupe salue tout particulièrement la mise en séparatif de l'évacuation des eaux, ce projet étant resté en souffrance depuis de trop nombreuses années. En parallèle, la réfection de l'alimentation en eaux permettra de remplacer une infrastructure probablement plus que centenaire et arrivant en fin de vie.

En ce qui concerne les aménagements de surface, notre groupe accueille très favorablement les mesures prévues de modération du trafic et la création d'un trottoir continu au sud de la route, lequel profitera non seulement aux résidents de l'EMS, mais aussi tout spécialement aux enfants et à tous les piétons qui se déplacent dans le village.

D'autres mesures, telles que la mise en valeur des fontaines - et idéalement leur remise en eau -, la désimperméabilisation de diverses surfaces, ainsi que la plantation de nouveaux arbres sont des mesures que nous saluons, et qui nous l'espérons, tendront à se généraliser dans les villages de la commune.

Au niveau du détail, deux questions restent ouvertes pour notre groupe, et nous demandons au Conseil Communal de les intégrer dans la réflexion de détail :

- 1. La première concerne les conteneurs enterrés : l'emplacement des moloks a-t-il été étudié du point de vue des nuisances (bruit, trafic, odeurs) que leur installation provoquera inexorablement sur le voisinage immédiat ?*
- 2. La deuxième question concerne l'aménagement de la place de stationnement longitudinale au sud de la route cantonale (sur les parcelles 401 et 383) aux abords de laquelle aucune plantation d'arbre n'est prévue. Afin d'ombrager la route à cet endroit, le Conseil communal peut-il envisager d'intégrer la plantation de quelques arbres supplémentaires, ce qui permettra à terme de limiter l'effet d'îlot de chaleur provoqué par la route à cet endroit.*



Enfin, dans le prolongement des mesures d'extinction de l'éclairage public, notre groupe demande au Conseil communal de réduire au maximum la puissance des nouveaux éclairages qui seront installés et de les positionner de manière à limiter leur impact sur les habitations voisines. Quant à l'éclairage des passages piétons, nous demandons au Conseil communal d'y prévoir un système de détecteur, de poussoir ou de tout autre dispositif permettant d'éviter un éclairage en continu durant les heures d'extinction nocturne.

Nous espérons que nos demandent trouveront un accueil favorable, mais dans tous les cas notre groupe acceptera de voter le crédit consacré à ce projet. »

M. Claudio Cerini (PS) transmet la position du groupe socialiste.

« Le groupe socialiste tient à remercier le Conseil communal et l'administration pour le rapport de présentation en relation avec la proposition d'arrêté.

Sans entrer dans les détails déjà présentés dans le rapport de la CGF, notre groupe retient le montant important des travaux, mais l'urgence d'entreprendre ces travaux vu la vétusté de certaines installations. Notre groupe apprécie particulièrement les points suivants :

- *mise en valeur de notre patrimoine et le réaménagement des fontaines avec leurs pourtours ;*
- *mise en valeur et végétalisation d'une nouvelle zone de village près de l'arrêt de bus direction Neuchâtel ;*
- *sécurisation du déplacement des piétons par la création d'un trottoir. Création d'un trottoir continu côté est de la route cantonale partout où le gabarit le permet, soit depuis la rue Champ-Poncet et jusqu'à la rue des Bons-Voisins ;*
- *modération donc sécurisation du trafic côté Nord, en revanche le sud reste encore à planifier ;*
- *modernisation des canalisations et mise en place d'un séparatif ;*
- *modernisation de l'éclairage publique par LED.*

La mise en place de moloks très onéreux a levé une question sur la pertinence de cette stratégie et des nuisances engendrées, attendons la réponse du Conseil communal.

Hormis cette question, le groupe socialiste acceptera la proposition d'arrêté relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 2'850'000 pour le réaménagement de la traversée de Fenin et des rues Dessous-la-Vy et Jean-de-Tribolet. »

M. Thierry Droxler (PLR) communique la position du groupe PLR-Le Centre.

« Le rapport relatif au réaménagement de la route cantonale RC 2170 traversant Fenin et de deux rues communales reliées au premier axe cité a été accueilli par le groupe PLR-Le Centre sans grande palabre. En effet, la complétude du rapport présenté, pour lequel nous remercions son/ses auteur/s, apporte les explications nécessaires permettant de se représenter la situation actuelle et future.



Au niveau des problématiques actuelles, nous relevons particulièrement la vétusté de certaines infrastructures, l'absence de coordination spatiale entre le parcage, les cheminements piétonniers et le raccordement à la piste cyclable en direction de Saules. Si le trafic mesuré ne fait pas de cette route un axe majeur, ce tronçon est néanmoins voué à s'intégrer dans le plan directeur régional (PDR) en matière de valorisation des places de villages et des espaces publics. De ce fait et compte tenu des spécificités topographiques locales – notamment l'étroitesse de la chaussée avec un tracé présentant une visibilité restreinte entre l'arrêt de bus et la sortie du village en direction de Pierre-à-Bot - la modification du régime de circulation en zone 30 km/h n'est pas remise en question.

Seule la question des priorités et de leur signalisation a suscité quelques interrogations au sein de notre groupe. Le réaménagement du carrefour de la Route des Meillerets - en direction de la route cantonale reliant Valangin à Dombresson - avec l'introduction du principe de la "priorité de droite" ainsi que le marquage au sol de "petits pas" indiquant une aide à la traversée pour les piétons ne nous convainc pas totalement en ce qui concerne la sécurité des différents usagers. Il en est de même à l'intersection avec la rue Jean de Tribolet, même si celle-ci restera autorisée uniquement aux riverains.

Par contre, la suppression des places de parc devant le restaurant au profit de l'extension du trottoir, la mise en conformité des arrêts de bus conformément à la LHand ou encore la modification de l'accès à un bien-fonds privé permettra de sécuriser les déplacements piétonniers dans le secteur central du village, où de surcroît est implanté un EMS.

Si depuis la création de la Commune de Val-de-Ruz, les investissements routiers ont été très importants en rapport avec l'état des finances, il s'agit de ne pas manquer le coche lorsque le service cantonal des ponts et chaussées (SPCH) décide de l'assainissement de ses infrastructures. Pour notre commune, il s'agit d'une opportunité d'améliorer la sécurité des usagers et de réaliser les travaux d'assainissement des infrastructures souterraines en réduisant la facture, qui serait de 30 à 50% supérieure si le chantier était mené dans le cadre communal uniquement.

En conclusion, le groupe PLR-Le Centre acceptera à l'unanimité cette demande de crédit ».

Mme Corinne Chopard (UDC) fait part de la position du groupe UDC.

« Le groupe UDC soutient le projet et y est favorable. L'état dégradé des infrastructures souterraines de la route cantonale et des deux rues adjacentes concernées confirme la nécessité des aménagements routiers prévus.

Toutefois, nous restons malgré tout dubitatifs quant à l'extension de la zone 30 km/h. »

M. Daniel Geiser (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« Je remercie tous les groupes d'avoir pris position sur le sujet qui est assez important. Effectivement, la planification de réfection des routes cantonales prévoit le début des travaux de la traversée de Fenin en 2024, c'est donc naturellement que la Commune s'est penchée sur le dossier en associant tous les services. Il était également prévu au niveau communal de refaire les couches de roulement des deux rues adjacentes principales Dessous-La-Vy et Jean de Tribolet.



Nous tenons ici à saluer les discussions constructives qui ont eu lieu dans le cadre des commissions, notamment celle des aménagements urbains, et qui ont permis de valider les options proposées. Il sera tenu compte des avis et suggestions dans les aménagements de détail, dans la mesure du possible, sachant que le projet peut toujours évoluer dans le cadre budgétaire octroyé. Je ne viendrais pas sur les questions de détails comme les moloks, mais il y a des évaluations qui ont été faites et qui permettent de mieux s'organiser quant à la gestion des déchets ».

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Vote de l'arrêté relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 2'850'000 pour le réaménagement de la traversée de Fenin et des rues Dessous-la-Vy et Jean-de-Tribolet : accepté par 39 voix et 1 abstention.

7. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 3'000'000 pour l'augmentation de la participation au capital-actions de Vivaldis SA

M. André Soguel (PLR) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances.

« Le plan de législature 2021-2024 fixe entre autres comme objectifs de viser aucun système de chauffage à combustible non-renouvelable pour le patrimoine financier et le patrimoine administratif communal à l'horizon 2034. Le rapport présenté à notre Autorité est une opportunité qui est totalement en phase avec notre plan communal des énergies.

La concrétisation de projets en lien avec la transition énergétique demande d'importants investissements. Les modèles et sources de financement possible pour la commune nous sont très bien décrits dans le rapport. La comparaison que le Conseil communal expose entre le modèle Inergia et le partenariat public-privé avec Vivaldis est partagé par la Commission. Bien entendu, il reste un minimum de risques à intégrer avec la variante Vivaldis. Il convient tout de même de souligner que la libération du capital interviendra dès lors que le projet CAD des Geneveys-sur-Coffrane sera validé par le Conseil d'administration de Vivaldis en termes essentiellement économiques.

Avec toutes ces informations, la Commission de gestion et des finances (CGF) s'est posée les questions suivantes :

Y a-t-il urgence ?

Oui et non. À nouveau, c'est une question de priorité. Nous avons, avec ce projet, une opportunité qui permet à la Commune de concrétiser la politique énergétique, de répartir les risques, d'investir sans pour autant pénaliser les autres investissements nécessaires au développement de nos infrastructures.

Pourquoi CHF 3 millions ?

Le capital-actions de Vivaldis se doit d'augmenter d'environ CHF 3.6 millions, pour ainsi atteindre 33% de capital propre du bilan qui sera à hauteur de CHF 27.1 millions après la création du nouveau CAD. Cependant, le Conseil communal a décidé d'un apport de maximum CHF 3 millions en regard



des investissements futurs. C'est donc Viteos SA qui engagera la différence. À la suite de cette transaction, notre capital-actions s'élèvera à plus de CHF 3'574'671 soit 43% du capital-actions. Avec cette participation importante dans la société Vivaldis, nous nous donnons les moyens techniques et financiers pour développer des projets futurs. Pour rappel, Vivaldis est uniquement impliquée sur le territoire communal.

Le crédit de CHF 3 millions n'est pas dans la planification financière. Étant donné que c'est une participation à une société, l'investissement n'est pas soumis au frein à l'endettement ni à un amortissement. Avec l'augmentation du capital-actions et sa valeur, il est estimé un revenu annuel de CHF 87'500, ce qui couvre largement la charge nette (intérêts) de CHF 42'600 de l'emprunt.

Le projet fait-il sens ?

Sans connaître les détails de celui-ci, son positionnement géographique, les bâtiments communaux prévus, le nombre d'immeubles potentiels (+ de 100), le ratio de 84% de renouvelable, le prix de vente inférieur à 25 centimes par KW/h, nous considérons le projet bien positionné.

Avons-nous assez de bois énergie ?

Le quota de bois des forêts communales est actuellement trop faible pour cause principale de sécheresse. Cependant, il est possible de trouver sur l'arc jurassien les mètres cubes manquants. Il s'agira aussi d'examiner le potentiel des forêts privées. L'évolution climatique (hausse des températures = consommation plus faible) et l'état sanitaire de nos forêts sera aussi déterminant à l'avenir.

En parallèle de notre apport de capital, nous recommandons au Conseil communal de négocier l'intégration du CAD de Chézard-Saint-Martin et celui de Coffrane dans la société Vivaldis afin de profiter des synergies.

Le projet qui nous est soumis n'est pas une inconnue. Depuis bientôt dix ans nous collaborons de manière efficace avec Viteos SA, c'est pourquoi la CGF vous recommande par 8 voix et une abstention d'accepter l'arrêté qui nous est soumis ce soir. »

Mme Hélène Ecoutin-Dupuy (PLR) fait lecture du rapport de la Commission de l'énergie.

« La Commission souligne en premier lieu la qualité de ce rapport qui s'est montré très éclairant sur les avantages et inconvénients de tous les montages et solutions abordés.

D'abord un rappel de l'état des lieux actuel. Pour cela, il faut remonter en 2015, à la création de la société Vivaldis SA, dont la Commune est aujourd'hui propriétaire à hauteur de 11%, le solde étant détenu par Viteos SA.

Depuis la création de cette société, on a pu constater que cette entité était saine, tant dans ses finances que dans ses intentions vis-à-vis de la Commune. En effet, des dividendes ont été distribués, donc en partie à la Commune. Cette société s'est créée dans le cadre de la construction du CAD de Cernier-Fontainemelon.



Et depuis se pose la question d'une prise de participation plus importante de la Commune dans son capital, et encore plus dans le contexte du CAD projeté aux Geneveys-sur-Coffrane. Il est important de rappeler ici le plan communal des énergies et le plan de législature qui soutiennent particulièrement de telles installations.

Ce projet de CAD aux Geneveys-sur-Coffrane en est au stade de la pré-étude actuellement, rien n'est définitif, les potentiels futurs clients sont encore approchés, mais des esquisses font jour. Notamment des esquisses financières, un coût total de CHF 13 millions étant une première indication. La Commission de l'énergie a d'ailleurs pu se montrer frustrée de ne pas disposer – à ce jour – d'esquisses techniques, s'agissant de ce projet qui nous a amené à parler finance.

Quoiqu'il en soit, Viteos SA sollicite dans ce cadre une impulsion de la Commune dans ce projet, par une augmentation de sa participation au capital de Vivaldis, permettant ainsi de lever le financement du nouveau CAD. La Commune propose ce pourcentage de participation de 40%, sollicitant ainsi un montant de CHF 3'000'000.

Et dans l'hypothèse où le CAD ne serait finalement pas construit (par exemple à la suite de l'abandon du projet par manque de clients, ce qui empêcherait de proposer un prix de l'énergie raisonnable), et alors d'ailleurs que cet arrêté a une durée de validité de 5 ans, le Conseil communal reviendrait devant le Conseil général aux fins que ce dernier vote sur le sort de ce montant (une augmentation de la participation au capital-actions de Vivaldis SA pourrait – mais seulement pourrait – être votée indépendamment de la construction d'un nouveau CAD, exigeant alors un montant moins important pour la Commune par exemple, mais les Autorités (sur vote du Conseil général) seraient en tous les cas libres de disposer de ce montant.

Les risques d'un tel projet résident dans l'approvisionnement en bois (qui oblige à prévoir une source secondaire en gaz à hauteur de 20%) et dans une tout à fait hypothétique faillite de la société Viteos SA.

Le risque inverse, en cas de non-engagement de la Commune sur ce projet, serait d'abord la non-édification de ce nouveau CAD (lequel offrira une énergie en très grande majorité propre, locale et sans dépendance d'énergie étrangère), et ensuite le désintéressement de la société Viteos SA vis-à-vis de notre Commune au profit d'autres, et surtout ses actionnaires principaux.

À terme, la Commune souhaite que la société Vivaldis SA reprenne les deux CAD actuellement communaux ; la Commune a le soutien de la Commission sur cette reprise et nous invitons le Conseil général à appuyer également fortement cette reprise. Cette question ne conditionne pas toutefois le vote qui est demandé aujourd'hui.

Autre point que la Commission a abordé, la question d'un lissage du prix de cette énergie entre les deux CAD s'est posée (celui existant de Cernier-Fontainemelon et le futur des Geneveys-sur-Coffrane), aux dépens, on peut le craindre, des clients de l'actuel CAD. Certains membres de la Commission ont pu se montrer défavorables à un tel lissage, les formules insérées dans les contrats avec les clients raccordés permettant et justifiant objectivement des prix différents (notamment la



puissance de l'installation et la distance reliant l'installation du client au réseau de chauffage à distance étant des paramètres contractuellement prévus par Viteos).

Il est une réalité qu'avec cette augmentation dans le capital-actions, les bénéfices tirés du prix de l'énergie seraient profitables à la Commune à hauteur de 40% et donc, on peut l'espérer, à ses administrés.

Parce qu'il nous appartient à nous, Autorités, d'atteindre les objectifs que les citoyens ont voté et la stratégie 2050 - pour mémoire, Val-de-Ruz l'avait acceptée à 67%, avant la crise énergétique et les prises d'otages des énergies fossiles dans des contextes géopolitiques – parce que nous avons ce devoir, la Commission de l'énergie soutient à l'unanimité la demande de crédit d'engagement qui vous est présentée, en vous priant de, toutefois, ne pas réitérer le couac que nous avons connu lié au stockage du bois. »

M. André Vallat (PS) fait part du rapport du groupe socialiste.

« Le groupe socialiste remercie le Conseil communal pour son rapport sur la proposition de l'augmentation du capital-actions de Vivaldis. Je remercie aussi les explications qui viennent de nous être données, par les rapporteurs de la Commission financière et de la Commission de l'énergie.

Un but majeur de notre législature à venir est l'avancement de la mise en œuvre de notre plan communal des énergies. L'extension, ainsi que la construction de nouveaux chauffages à distance représentent, avec l'éolien, l'un des plus grands potentiels de production d'énergie renouvelable sur notre commune.

Par sa demande d'augmenter la participation communale au capital-actions de Vivaldis, la Commune entend s'engager concrètement pour le développement de cette société, en lui proposant la participation à la construction d'un nouveau chauffage à distance centré sur l'ouest de Val-de-Ruz, aux Geneveys-sur-Coffrane.

Les raisons d'un tel engagement sont nombreuses :

- le propriétaire majoritaire de Vivaldis, qui est Viteos, dispose des compétences techniques en matière de construction et d'exploitation de chauffages à distance, et cela nous a été démontré au cours de la législature passée. Mais il est nécessaire d'intensifier notre participation pour l'inciter à poursuivre le développement des chauffages à distance ;*
- la Commune est propriétaire et exploite déjà des chauffages à distance, comme ceux de Chézard-Saint-Martin ou de Coffrane. Mais il serait beaucoup plus efficace de confier, à terme, leur entretien et leur exploitation à notre partenaire Vivaldis ;*
- un partenariat plus fort nous donne le poids nécessaire pour peser sur les extensions des chauffages à distances, et aussi sur les développements annexes à ces installations, en fonction des nouvelles technologies ou de leurs améliorations, en particulier une nouvelle installation de production solaire thermique qui pourrait permettre d'économiser une part non-négligeable du bois ;*



- *mais encore, c'est seulement avec une participation importante, avec des parts respectives de Viteos et de la Commune plus équilibrées, que la Commune peut faire valoir son point de vue sur la gestion de ces installations, et en particulier sur les tarifs à la consommation ;*
- *bien sûr il ne faut pas oublier que les fruits de ces installations reviennent aussi à la Commune sous forme de dividendes.*

En résumé, la Commune a besoin de partenaires avec lesquels il faut investir pour la réalisation de la transition énergétique. Par son rapport, elle nous montre qu'elle a exploré plusieurs pistes pour avancer, et elle nous livre les arguments de ses préférences.

Par ailleurs, il est aussi important de noter que notre nouvelle part du capital-actions ne serait concrètement engagée qu'avec la concrétisation d'une nouvelle installation.

Le groupe socialiste accueille donc très favorablement ce rapport et soutient cette demande d'augmentation du capital-actions de Vivaldis. »

M. Daniel Canonica (PVL) communique la position du groupe Verts-Vert'libéral.

« Le groupe Verts-Vert'libéral soutient l'augmentation de la participation au capital-actions de Vivaldis SA. Cette société a été créée en avril 2015 pour la construction et la gestion du CAD de Cernier-Fontainemelon, entreprise publique de droit privé est inscrite au patrimoine administratif communal. La part communale auprès de Vivaldis est de CHF 500'000, soit 11%. Pour la récente extension du réseau à Fontainemelon, Vivaldis a contracté un nouveau prêt, afin d'éviter une augmentation de capital.

Pour le projet CAD Les Geneveys-sur-Coffrane, une installation composée d'une chaudière à bois plus une chaudière à gaz, dont le taux d'utilisation d'énergie renouvelable est d'environ 84% présente un prix de vente de la chaleur inférieur à 25 centimes par kWh, le coût d'investissement total de cette variante retenue est estimé à quelque CHF 13.1 millions.

Les détails de cette étude n'ont pas été présentés à la Commission de l'énergie. Il faut souligner que le Business Plan pour la construction de nombreux chauffages à distance à Val-de-Ruz s'essouffle.

La faisabilité technique et économique dépend de la densité des bâtiments à chauffer - qui n'est pas très élevée dans les villages de Val-de-Ruz, de la ressource d'énergie - une offre en quantité et en prix, on nous indique que c'est le dernier CAD que l'on pourrait mettre en service en s'approvisionnant uniquement du bois géré par notre commune - et du financement dont on remarque que Viteos SA, au travers de Vivaldis, demande une participation beaucoup plus élevée de la part de la Commune que lors de la construction du CAD de Cernier-Fontainemelon. La rentabilité du CAD de Cernier-Fontainemelon ne sera plus atteinte. Malgré tout, Vivaldis offre une rentabilité attrayante pour une participation financière de la commune.



Ce soir, nous votons le mode de financement. La demande d'un crédit d'engagement vise un rééquilibrage des engagements entre les deux actionnaires de Vivaldis SA à hauteur de 40% pour la Commune et 60% pour Viteos SA, l'augmentation du capital-actions permettant de lever le financement du nouveau CAD des Geneveys-sur Coffrane.

Le groupe Verts-Vert'libéral estime que le modèle de financement Inergia, malgré quelques points faibles, aurait pu être choisi pour expérimentation. La participation communale au financement de l'éolien pourrait s'élever à plusieurs dizaines de millions de francs à l'avenir et les modèles de financement ne sont pas nombreux. »

M. Jonathan Amstutz (PLR) transmet la position du groupe PLR-Le Centre.

« Le groupe PLR-le Centre a étudié dans les détails le rapport soumis au Conseil général à l'appui de la demande d'un crédit d'engagement de CHF 3'000'000 pour l'augmentation de la participation de la Commune de Val-de-Ruz au capital-actions de Vivaldis SA. Cette augmentation de capital est demandée pour financer l'extension du CAD actuel de Cernier-Fontainemelon dans une moindre mesure et surtout dans l'optique de développer et construire un second CAD aux Geneveys-sur-Coffrane.

En effet, pour financer ce dernier projet à plusieurs millions, il faut des fonds propres. La demande de crédit d'engagement qui est soumise ce jour à votre Autorité permettra d'augmenter le capital-actions de Vivaldis SA.

Autrement dit, la Commune de Val-de-Ruz va augmenter son endettement à hauteur de trois millions pour générer des fonds propres d'une société anonyme, n'est-ce pas contradictoire ? C'est l'une des questions qui a fait débat au sein même du groupe PLR-Le Centre. De plus, ce crédit ne figure pas au PFT 24-25. Investir une telle somme aujourd'hui alors même que la Commune va au-devant d'investissements gigantesques et d'une importance capitale pour la population pour une somme totale proche des 100 millions pour les législatures en cours et à venir. Est-ce sensé ? Pour ne citer que quelques-uns de ces investissements indispensables à venir, citons la piscine d'Engollon, le centre sportif des Geneveys-sur-Coffrane, le collège du Lynx, les mesures contre les crues, etc.

Parmi les avantages de cette prise de capital, citons les éléments suivants :

Le nouveau CAD des Geneveys-sur-Coffrane permettra de fournir de l'énergie verte et renouvelable aux bâtiments reliés en lieu et place de générer des pétrodollars dans les divers royaumes de l'or noir. Certes parfois un peu plus chère que les énergies fossiles, le CAD à l'avantage de fournir une énergie à un prix stable et écologique. Cependant ne reste plus qu'à trouver le bois, nécessaire en quantité, afin d'affourager cette bête jamais rassasiée, surtout par grand froid. En effet, il semble qu'un approvisionnement externe au territoire communal soit déjà nécessaire par moment pour le CAD de Cernier.



D'un point de vue purement comptable cette augmentation de capital devrait générer du revenu pour la Commune au niveau de deux positions : l'une par le versement de dividendes et l'autre par la prise de valeur des actions. Ces deux derniers nécessitant une excellente marche des affaires de Vivaldis SA.

Un investissement de cette ampleur n'est pas sans conséquence et peut être risqué pour la Commune. Au contraire des dividendes qui ne sont pas garantis, les intérêts sur la nouvelle dette générée par ces emprunts seront eux dus qu'il y ait bénéfice ou déficit. Par ailleurs qu'arrivera-t-il en cas de défaut d'approvisionnement en copeaux de bois vaudruzien ? L'approvisionnement se fera via les forêts du haut du canton ? On importera des copeaux de France voisine ? Ou simplement on enclenchera le brûleur en faisant à nouveau la part belle aux énergies fossiles. Le doute reste de mise. Aussi les membres du groupe PLR-le Centre exigent, en cas d'acceptation de cette augmentation de capital, qu'une étude soit réalisée quant à la faisabilité et la fiabilité de l'approvisionnement en copeaux de bois vaudruzien de ce futur CAD projeté aux Geneveys-sur-Coffrane.

À noter encore que l'actionnaire principal de Vivaldis est Viteos, nom qui, à sa simple évocation, fait hérissier les poils de certains citoyens qui voient cette société d'un mauvais œil quand d'autres y voient une grande source de compétences. Nous tenons aussi à relever l'aspect positif de l'exercice auquel s'est prêté le Conseil communal en matière de financement de projet d'infrastructure publique. Vous l'aurez compris, le groupe PLR - Le Centre est très partagé par cette demande d'augmentation de capital et votera ce crédit de manière disons très partagée. »

M. Andy Frossard (UDC) fait part de la position du groupe UDC.

« L'UDC parti de la rigueur budgétaire rappelle pour la législature en cours et la prochaine, les investissements de la Commune s'élèveront à environ CHF 100 millions et maintenant que la majorité du Conseil général penchera probablement à gauche il est urgent de pouvoir prendre certaines économies. Pas plus tard que ce jour, le Conseil d'État invite au maintien d'une grande rigueur pour répondre aux défis importants auxquels la collectivité doit faire face. C'est pourquoi une partie du groupe risque de s'abstenir ou de refuser cette demande de crédit. »

M. Yvan Ryser (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

« J'aimerais d'abord juste revenir sur une expression qui a été utilisée : CHF 100 millions. Depuis quand CHF 100 millions ça nous fait peur pour les dix prochaines années ? Je vous le demande. On a exactement dépensé entre CHF 9 et 11 millions durant cette législature pour les investissements. Mais j'espère bien que la Commune va pouvoir encore investir durant les dix prochaines années entre CHF 10 à 12 millions pour qu'elle puisse se développer harmonieusement, pour qu'elle puisse répondre aux différents objectifs, notamment des objectifs en lien avec la politique cantonale qui vise le zéro émissions CO2 en 2040. S'il y a peut-être un message que j'aimerais donner de la part du Conseil communal c'est celui de la sérénité, CHF 100 millions ne fait pas peur pour les dix prochaines années. C'est clair que CHF 100 millions pour les deux prochaines années, on devrait se poser des questions, mais on en n'est de loin pas là. Voilà ce que je souhaitais répondre à ce qu'on a entendu tout à l'heure.



Le Conseil communal a par ailleurs pris note des remarques qui ont été faites. En règle générale, vos serviteurs vous remercient de l'accueil réservé à ce projet stratégique. »

L'entrée en matière est acceptée par 34 voix, contre 1 et 5 abstentions.

Vote de l'arrêté relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 3'000'000 pour l'augmentation de la participation au capital-actions de Vivaldis SA : accepté par 28 voix, contre 7 et 5 abstentions.

8. Initiative communale : projet de loi modifiant la Loi sur les transports publics (LTP) (Redonner la parole aux communes en matière de transports publics)

Le président se récusé pour des raisons professionnelles et quitte la séance à 21h40 après une pause de dix minutes. Le vice-président poursuit la tenue de la séance.

Mme Clarence Chollet (Les Verts) donne lecture du rapport du groupe Verts-Vert'libéral.

« Comme l'auteur et premier signataire de cet excellent projet de loi occupe actuellement le siège de président, il me revient la lourde tâche de vous faire lecture de son intervention.

Cette initiative communale vise deux objectifs :

- 1. Redonner la parole aux communes dans le domaine de la gestion de l'offre en transports publics dans le canton ;*
- 2. Introduire de la transparence dans la gestion des deniers publics en lien avec les transports publics.*

Mais pourquoi cette initiative ? Pour le comprendre, son auteur vous propose de remonter dans le temps. Dans les années 2000, le canton, en pleine crise budgétaire, s'était attelé à clarifier la répartition des tâches entre canton et communes dans un vaste programme connu sous le nom de « Programme de désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes ». Le volet du programme consacré aux transports publics avait abouti en 2004 à la loi sur les Transports Publics que nous connaissons aujourd'hui. Il y a vingt ans, dans son rapport au Grand Conseil, le Conseil d'État écrivait au sujet du transport public : « Sa gestion et son financement ne peuvent être confiés uniquement aux communes ni uniquement au canton ». Ceci impliquait donc une collaboration à la fois dans le financement et dans la gestion de l'offre.

Ce souci de collaboration a fonctionné durant quelques années, mais n'est aujourd'hui plus qu'une chimère. Pour vous en convaincre, nous citerons deux passages tirés des rapports du Conseil communal de Val-de-Ruz adressés à notre Conseil.

Le 28 octobre 2016, dans une réponse à trois motions portant sur l'amélioration de l'offre en transports publics, le Conseil communal écrivait : « La Commune de Val-de-Ruz n'a eu de cesse d'adresser des propositions constructives d'amélioration de l'horaire mais seul le partenaire Canton décide au final et des dires du Conseil d'État, Val-de-Ruz est considérée comme bien



desservie ». Et lors de notre dernière séance en février dernier, nous pouvions lire dans le rapport du Conseil communal consacré à la mise en conformité LHand des arrêts de bus : « Les arrêts en quasi-conformité ne devaient initialement engendrer que des frais mineurs [..]. Dans les faits, ce n'a pas été le cas. Le service des transports, associé au service des ponts et chaussées (SPCH), a exigé que les normes de la LRVP soient totalement respectées ».

Ces deux extraits (et l'on pourrait en citer d'autres) suffisent à illustrer l'absence actuelle de volonté de l'État de travailler en véritable intelligence avec les communes pour la planification et la gestion des transports publics, comme cela avait été imaginé il y a vingt ans.

Le volet financier de la loi de 2004 continue par contre à être appliqué à la lettre par l'État, et les communes financent, bon an, mal an, 40% de la couverture du déficit des transports publics, ce qui représente près de CHF 25 millions à la charge des communes. Partant de ce constat, notre groupe considère que l'avis des communes doit être mieux pris en compte par l'État, et c'est dans ce but que nous proposons de donner plus de poids au Conseil des Transports qui doit devenir un organe dans lequel l'État et les communes coopèrent intelligemment. Aujourd'hui, le Conseil des Transports est un organe utilisé par l'État pour informer les communes de ses décisions. Il doit à l'avenir redevenir un organe vivant, permettant un dialogue constructif entre les Autorités.

Quant aux usagers, ce sont les grands oubliés : en intégrant leur voix aux Commissions régionales des transports (CRT), nous souhaitons leur offrir une opportunité d'apporter leur contribution à l'optimisation d'un service public dont chaque habitante et habitant pourra profiter au mieux.

Reste que ce dialogue ne sera possible que si tous les partenaires ont accès à une information de qualité, actuelle et complète. C'est pour cette raison que nous proposons d'apporter de la transparence dans la gestion des transports publics. Aujourd'hui, la Confédération publie, pour chaque ligne de transport qu'elle subventionne, le taux de couverture des coûts. Il s'agit du rapport entre les recettes de la billetterie et le coût effectif de la desserte. On y apprend ainsi que la ligne 422 est la ligne de bus la plus rentable du canton et que la ligne 421 occupe la troisième place. Mais comme le canton ne publie aucun chiffre, nous ne savons rien sur les lignes qui ne sont pas subventionnées par la Confédération, c'est-à-dire toutes les dessertes internes aux villes de La Chaux-de-Fonds, du Locle et de Neuchâtel, ainsi que les dessertes à but purement touristique. Cette opacité sur le coût réel des prestations nuit à la crédibilité de nos Autorités. L'absence de réponses à de nombreuses interrogations formulées durant les consultations d'horaire accroît le malaise.

Il est aujourd'hui temps de corriger ces manquements. En acceptant cette initiative communale, qui vise à soumettre un projet de loi au Grand Conseil, nous avons l'occasion de redonner la parole aux communes, notamment à la nôtre. Nous vous invitons donc à soutenir ce projet. »

M. Patrick Lardon (PS) donne lecture du rapport du parti socialiste.

« Le groupe socialiste a pris connaissance de cette initiative communale comportant un projet de loi sur les transports publics (LTP) en même temps que les autres points portés à l'ordre du jour. Nous sommes surpris d'être mis sur le fait accompli sans qu'aucune concertation n'ait précédé son dépôt.



Un partage d'avis et de suggestions préalables auraient permis que cette initiative communale déposée dans une certaine urgence déraisonnée soit issue du fruit des discussions entre les différents partis constituant notre hémicycle. Par exemple en mettant en avant notre région en l'incluant nommément faisant partie du Conseil des transports ou du moins d'une des conférences régionales des transports.

Il y a manifestement quelque chose qui ne tourne pas rond chez certains et une volonté d'indélicatesse pour que ça reste un fruit purement vert. Pour qu'une initiative communale ait un sens, nous estimons qu'elle doit provenir de la majorité des partis et non comme cela a été fait. Ainsi déposée, cela laisse l'impression aux citoyennes et citoyens vaudruziens que notre Conseil général est monocolore.

C'est vrai que la nuit, tous les chats sont gris... Dixit un tendre proverbe. Pour éviter tout feulement superflu, le groupe socialiste a choisi d'opter une attitude apaisante en acceptant à l'unanimité cette initiative communale telle que déposée. »

M. Pascal Truong (PLR) donne lecture du rapport du groupe PLR-Le Centre.

« Le groupe PLR-Le Centre soutiendra l'initiative communale portant sur un projet de modification de la Loi sur les Transports Publics LTPT (redonner la parole aux communes en matière de transports publics).

Force est de constater que les nombreuses interventions concernant les transports publics déposées en ce lieu de toute parts et de toute formes, n'ont pas eu (c'est un euphémisme) beaucoup de succès.

La création d'un Conseil cantonal des transports réunissant État et Communes, de manière obligatoire et régulière, amènera, nous l'espérons, un meilleur suivi, et une meilleure équité en matière de transport dans les diverses régions du canton.

Les modalités amenant à la modification de la LTP ont été débattues au sein du groupe. Au final, nous considérons que la Commune de Val-de-Ruz, parent-pauvre des transports en communs cantonaux, est légitime pour le dépôt d'une initiative communale. De plus, elle aura à gérer le développement du futur pôle-gare à Cernier.

Nous estimons qu'en déposant l'initiative, la Commune devrait avoir un siège au Conseil des transports. Nous sommes néanmoins conscients que le texte, s'il est accepté, sera certainement remanié par le législatif cantonal. Nous vous proposons néanmoins d'amender l'article 10a.

Art. 10a (nouveau) Conseil des transports

Al. 1 Composition : Le Conseil des transports est composé d'un représentant du Conseil d'État, d'un représentant des communes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, Val-de-Travers et Val-de-Ruz et de deux représentants choisis parmi les autres communes.

Ainsi toutes les régions du canton seraient représentées. »



Mme Clarence Chollet (Les Verts) fait part de la remarque suivante.

« Je propose de formuler comme suit : les représentants des 6 CRT ; plutôt que de mentionnés les noms des Communes. »

M. Pascal Truong (PLR) accepte l'amendement proposé par le groupe Verts-Vert'libéral.

Le vice-président résume de la manière suivante : Art. 10a, al. 1 Le Conseil des transports est composé d'un représentant du Conseil d'État et d'un représentant de chaque commission régionale des transports (CRT).

La chancellerie procèdera à la modification.

M. Ahmed Muratovic (PS) indique que le parti socialiste soutiendra cet amendement.

M. Yves Tanner (UDC) indique que le groupe UDC en fera de même.

Vote de l'amendement : accepté à l'unanimité.

Vote de prise en considération : accepté à l'unanimité.

Le président réintègre l'assemblée à 21h55.

9. Motions et proposition

Aucune motion et aucune proposition n'ont été déposées.

10. Résolutions, interpellations et questions

10.1. I24.001 – APS : le Conseil communal peut-il nous en dire davantage ?

« Le 19 février dernier, le Conseil général se réunissait. Quatre jours plus tard, le 23 février, le Conseil communal signait le nouvel Accord de positionnement stratégique (APS) avec les autres partenaires institutionnels du canton. Or, aucune information n'a été échangée avec le Conseil général à ce propos.

Aussi, nous remercions le Conseil communal de préciser :

- que sont les APS ?
- quels sont les projets retenus pour Val-de-Ruz dans ce nouvel APS ?
- pour quelles raisons aucune communication/consultation avec le Conseil général n'a été faite en amont de la ratification ?



- quels bénéfices la Commune peut-elle attendre de cet APS ?
- est-ce que cet APS présente des désavantages pour Val-de-Ruz ?

Au nom du groupe Verts-Vert'libéral, Nicolas Comment ».

M. Yvan Ryser (CC) répond au nom du Conseil communal.

« Permettez que nous débutions par les réponses relatives à la troisième question, composée par ailleurs de deux points d'interrogation, le premier étant « Pour quelle raison aucune communication ? »

La réponse du Conseil communal est : "pour aucune raison" et il présente ses excuses à votre Autorité concernant l'omission de communication relative à la signature des nouveaux APS le 23 février 2024. Il aurait en effet pu le faire à la séance du Conseil général du 19 février 2024.

La seconde partie de l'interrogation « Pour quelle raison aucune consultation au Conseil général n'a été faite en amont de la ratification ? » et bien c'est très simple, les discussions sur les APS sont de la compétence du Conseil communal qui interagit directement avec la délégation APS du Conseil d'État, s'agissant d'une stratégie cantonale en lien avec plusieurs politiques publiques sectorielles de l'État.

Pour répondre à la première question « que sont les APS ? », il s'agit de faire un saut de 17 ans dans le passé.

Entre 2007 et 2008, donnant suite au rapport du Conseil d'État "un canton, une vision" et conjointement à la création du Réseau urbain neuchâtelois (RUN, devenu objectif:ne en décembre 2021), des contrats de région et d'agglomération ont été conclus entre les autorités communales des 8 régions du canton, et l'État de Neuchâtel. Ceux-ci définissaient des projets de territoire pour chacune des régions ainsi que des objectifs spécifiques et des mesures pour leur développement.

Malgré les défauts de jeunesse reconnus aux contrats de régions et d'agglomération, il n'en reste pas moins que le bilan tiré par le Conseil d'État en 2012 a souligné le bien-fondé de la démarche visant à coordonner les objectifs de développement des différentes régions entre elles, de même qu'entre les communes et l'État.

Durant la législature suivante, le Conseil d'État, par son rapport 17.031 du 4 octobre 2017, le Conseil d'État expose d'ailleurs l'ambition, je cite, « de regrouper les forces à l'intérieur pour rayonner vers l'extérieur, à travers la construction d'une agglomération polycentrique. »

En ce sens, dès 2016 un processus a été lancé à l'occasion du Forum RUN du 28 septembre de cette même année réunissant le Conseil d'État in corpore et tous les Exécutifs communaux du canton. Sur la base de l'atelier participatif organisé à cette occasion, un processus de dialogue et de travail s'est mis en place. Les huit régions ont par ailleurs également organisé des ateliers participatifs dont le résultat s'est retrouvé dans la trame des premiers accords de positionnement stratégiques.



À la suite de ces travaux, les APS ont été signés par les communes membres des régions, et l'État de Neuchâtel. Cette signature a marqué le démarrage d'une période de quatre ans de travail qui a permis de définir et concrétiser des projets, ainsi que renforcer la collaboration entre les régions et le canton sur différentes thématiques.

Avant son départ du Conseil d'État, M. Jean-Nath. Karakash, a présenté le 5 mai 2021 le rapport d'information 21.024 au Grand Conseil, exposant un bilan largement positif.

Implicitement, ce bilan plaidait en faveur de la reconduction des accords pour une nouvelle période de quatre ans, relançant la phase de consultation auprès des régions, tout en remodelant l'organisation de celles-ci, passant de huit à quatre entités.

En résumé, les APS c'est un slogan par région; un message commun concernant le positionnement et les atouts de chacune des régions ; un positionnement principal, permettant à chaque région et au canton de rayonner au niveau national voire international ; une définition du rôle des régions dans les thématiques transversales convenues avec le Conseil d'État ; des marques ou vecteurs de rayonnement régionaux. Par exemple, le Creux-du-Van ou La Vue-des-Alpes.

Les APS sont aussi des accords définissant des objectifs de développement. Il s'agit, par-là, d'orienter de manière concertée, les politiques publiques ainsi que les actions de privés, dans une direction commune. Vous l'aurez donc compris, les APS sont des engagements qui se veulent avant tout politiques.

Les compétences des différentes parties sont respectées et ils ne comprennent pas d'engagements financiers. Les régions sont chargées de coordonner le suivi de la mise en œuvre des accords. Les accords n'ont pas vocation à engendrer la création de couches de gouvernance supplémentaires.

J'en viens maintenant à la quatrième question « Quels bénéfices notre commune peut-elle attendre des APS ? ».

Si de nombreuses mesures inscrites dans les APS ne nécessitent aucune intervention de l'État ou peuvent bénéficier d'instruments différents comme les subventions fédérales qui peuvent soutenir un certain nombre d'éléments contenus dans les APS de soutien existants, d'autres sont plus difficiles à réaliser sans une aide cantonale particulière, notamment des aides financières.

Ainsi, le 25 juin 2019 le Grand Conseil a adopté un crédit d'engagement en faveur de la politique régionale du Canton nommé « Programme d'impulsion et de transformations » dont le détail figure dans le rapport 18.045, programme valable jusqu'au 31 décembre 2023.

Parmi les mesures liées à notre région, le projet du hub touristique et les infrastructures en lien avec la construction des parties « salle de séminaires, salle d'événementiel » dans l'immeuble de La Vue-des-Alpes appartenant à la Commune, sont éligible à la loi fédérale sur la politique régionale (LPR) et peuvent donc bénéficier d'avantages financiers décidés par le Canton, en l'occurrence le service de la promotion économique.



Pour être plus précis, un fonds d'impulsion à fonds perdu de CHF 200'000 pour le hub et un prêt sans intérêts de CHF 2.3 millions environ, pour une durée de 25 ans pour la partie « salle de séminaires, salle d'événementiel » sont prévus.

Quant à la deuxième question « quels sont les projets retenus pour Val-de-Ruz dans ce nouvel APS ? », le Conseil communal actuel n'est pas encore entré dans détail des opportunités à saisir. Toutefois, sachant que pour être éligible à des subventionnements de la LPR les projets doivent concerner l'industrie exportatrice, il se peut qu'une fois validée, la politique sectorielle du tourisme de Val-de-Ruz bénéficie de nouvelles aides pour son financement. Financements qui, par ailleurs, peuvent être sollicités par des acteurs du tourisme souhaitant y développer une activité au sein de notre région.

Concernant la dernière question « est-ce que cet APS présente des désavantages pour Val-de-Ruz ? » le Conseil communal répond NON, tout en étant conscient que pour l'heure le seul véritable avantage est celui de travailler en bonne intelligence avec le Conseil d'État et qu'à ce propos, les APS répondent au moins à un besoin, celui d'un développement cantonal politiquement cohérent. »

M. Nicolas Comment (Les Verts) se dit satisfait de la réponse.

10.2. 124.002 – Les arbres dans les villages, êtres vivants ou mobilier urbain ?

« Le communiqué de presse du 8 avril concernant l'allée d'arbres du Bois-du-Pâquier a interrogé bon nombre de nos concitoyens et fait ressurgir des préoccupations que notre groupe met en avant depuis plusieurs années. Comme il y est expliqué, « ces arbres ont subi l'attaque d'un champignon qui les a fait dépérir, cela étant dû à la chaleur particulièrement forte du dernier été ».

Les scientifiques nous expliquent depuis longtemps que le dérèglement climatique nous promet des étés de plus en plus chauds et secs ainsi que des épisodes d'orages ou de pluies intenses.

Or, que ce soit lors des aménagements routiers de Villiers-Dombresson, de Chévard-Saint-Martin, de Cernier et maintenant de la montée de Fontainemelon, on a l'impression qu'une attention insuffisante est apportée à la plantation d'arbres dans ces aménagements, lorsqu'elle a lieu. Soit ils sont mis dans des pots, soit ils sont plantés dans des fosses de plantation mal dimensionnées ou mal préparées, soit aucune plantation n'est prévue.

Tout cela en ignorant les fonctions de ces végétaux en termes de rafraîchissement et de purification de l'air, de régulation thermique et hydrique, de l'utilité paysagère (qui n'est pas valable que le long des axes routiers hors villages) et biologiques.

Mais avant qu'ils ne puissent jouer pleinement leurs divers rôles, il faut mettre ces arbres dans les meilleures conditions de croissance possible et leur accorder le temps nécessaire pour se mettre en place.



J'en reviens au Bois-du-Pâquier, ces plantes sont mises dans un environnement peu propice à un développement harmonieux, qui les met en condition de stress, les affaiblit et les rend plus sensibles aux attaques. Professionnellement, on parlera de facteurs abiotiques qui favorisent les facteurs biotiques négatifs :

- des volumes de plantation minimales ;
- très peu ou pas de surfaces perméables ;
- une démesure de surfaces bitumées imperméables, brûlantes, retenant et réverbérant la chaleur ;
- une évacuation des eaux vers le « tout-à-l'égout » plutôt que par des infiltrations naturelles de surfaces ;
- un manque de réflexion de fond vers des surfaces perméables voire végétalisées, plus larges au pied des arbres, voire entre les arbres.

En cas de précipitations soudaines et importantes, les nouveaux aménagements routiers Fontainemelon-Cernier sont un véritable « toboggan à eau ». J'en veux pour preuve qu'en septembre 2022, lors d'un violent orage, le tapis routier de la rue de l'Aurore près d'Evologia s'est soulevé et affaissé par l'eau arrivant de plus haut.

Les réflexions générales des aménagistes vont ou devraient aller dans ce sens pour accompagner au mieux les extrêmes météorologiques que personne ne souhaite mais que nous devons anticiper.

Par ailleurs, des documents de conseil et de planification existent sur le sujet, tel que « Quand la ville surchauffe », édité par la Confédération (<https://www.are.admin.ch/are/fr/home/media-et-publications/publications/villes-et-agglomerations/hitze-in-staedten-.html>), voir en particulier en pages 33-34, 48 à 55 et 60-61.

Nos questions, liées à ces aménagements urbains, sont les suivantes :

- à futur, la volonté de la Commune est-elle d'aller véritablement dans le sens d'une planification optimale et maximale de plantation d'arbres et de végétalisation ?
- y a-t-il une réflexion pour diminuer drastiquement les surfaces imperméables « en noir » vers des surfaces perméables « en vert » ?
- pourrait-on par exemple imaginer profiter du remplacement des arbres de Cernier pour augmenter la surface perméable sous la couronne des arbres, voire de relier ceux-ci par un fossé perméable au nord et par des grilles-gazon sous les places de parc au sud ?
- existe-t-il un cahier des charges allant dans ces sens pour les bureaux d'aménagistes ?



- dans la négative, il est clair que ni le Conseil communal, ni forcément la Commission des aménagements urbains ne sont des spécialistes, les bureaux mandatés devraient effectuer ce conseil, le font-ils ?

Au nom du groupe Verts-Vert'libéral, Laurent Oppliger. »

M. Laurent Oppliger (Les Verts) complète son interpellation par les propos suivants.

« Jusqu'à cet après-midi, je ne pensais pas forcément compléter mon interpellation qui me paraît assez complète, jusqu'à ce que je remarque l'arrêt de bus qui se trouve en face de la Coop en haut de la rue du Bois-du-Pâquier qui s'appelle « Sous la lisière ». Je trouvais cette appellation asymptotique alors que cet arrêt de bus pourrait aussi bien s'appeler « Sur la plancha » vu les aménagements qui collent parfaitement avec l'interpellation que j'ai déposée. Je remercie par avance le Conseil communal pour sa réponse. »

M. Daniel Geiser (CC) répond au nom du Conseil communal.

« Nous sommes dans une région baignée de verdure, avec des villages qui se sont agrandis au fil du temps, tous traversés par une route les reliant les uns aux autres et un réseau d'habitations ayant gardé plus ou moins d'espaces verts aux alentours.

Nos Autorités ont clairement exprimé au travers du plan d'aménagement local (PAL) que nous venons de traiter, la volonté de préserver ce cadre d'écologie urbaine et territoriale à Val-de-Ruz.

Au niveau plus pratique et de terrain, nous relevons un changement d'orientation dans la gestion des plantations d'arbres et de la végétalisation des espaces urbains depuis quelques années. Comme le canton, notre commune s'engage au travers des services de travaux publics à gérer les espaces de manière raisonnée et en allant, pas à pas, vers une préservation plus importante de la biodiversité.

Cette tâche n'est pas simple, car une partie de la population ne comprend pas que nous laissons "en friche" certains espaces publics au profit de la biodiversité, parfois avec des mots assez forts. Par ailleurs, cela demande un entretien et des ressources que nous n'avons pas forcément.

Relevons ici la mise en place depuis deux ans d'une coordination par l'État de la gestion des allées d'arbres avec la commune et les instances du Parc Chasseral. Cette coordination permet d'avoir une vision d'ensemble des mesures de renouvellement à prendre et d'obtenir des financements complémentaires bienvenus.

Pour ce qui est de l'allée du Bois-du-Pâquier, soit entre Cernier et Fontainemelon, il ne sera pas possible de refaire les aspects constructifs vu les coûts importants que cela aurait. La planification de la rénovation de la traversée a été faite en 2020 avec comme objectifs premiers d'assurer des espaces dédiés aux piétons et aux cyclistes. Par contre, un petit espace vert sera ajouté à l'entrée de la rue Henri-Calame.



Pour ce qui est des projets futurs, nous évaluons désormais avec les bureaux d'ingénieurs les opportunités d'apporter des espaces non perméables. Pour Val-de-Ruz, surtout sur son côté Nord, les volumes d'eaux de surface sont devenus trop conséquents. Le PGEE apporte quelques solutions, mais le plus important est d'insister sur l'infiltration de l'eau sur place. Nous nous concentrerons donc dans cette perspective pour l'avenir.

En tenant à vous remercier pour les questions exposées dans cette interpellation, fort pertinentes, je vous remercie pour votre attention. »

M. Laurent Oppliger (Les Verts) se dit partiellement satisfait de la réponse.

10.3. Q24.003 – Le 30 km/h fait du surplace à la Rue de la Chapelle

« Une première demande de mise à 30 km/h de la Rue de la Chapelle aux Hauts-Geneveys en mai 2021 a été refusée par le service des ponts et chaussées en septembre 2021. À la suite d'une pétition signée par tous les riverains en mars 2023, le même service a accepté la limitation de la rue à 30 km/h le 15 mai 2023 (sans créer une « zone 30 ») en raison de « dépassements des valeurs limites au sens de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) sur ce tronçon ». Depuis, rien ne s'est passé.

– Qu'attend la Commune pour prendre les mesures nécessaires pour entreprendre les modifications ?

Il aura fallu 3 ans pour refaire complètement la Rue Robert à Fontainemelon, y compris toutes les canalisations en sous-sol, pourquoi faut-il autant de temps pour un simple marquage d'une rue à 30 km/h ?

Les riverains devront-ils passer un été supplémentaire avec des milliers de véhicules circulant dans cette rue lors de la fermeture annuelle des tunnels sous la Vue-des-Alpes ?

On entend dire qu'il s'agirait d'une question budgétaire. Les travaux sont-ils à ce point conséquents pour nécessiter une dépense substantielle, et alors que des crédits-cadres ont justement été votés par le Conseil général, et que la commission PolPon exige « a minima la réalisation de marquages routiers » ?

Les riverains ont plutôt le sentiment désagréable qu'on ne prend pas leur demande au sérieux, qu'on sous-estime les nuisances sonores le long de cette rue, et qu'on laisse, volontairement ou pas, traîner les choses. C'est très regrettable.

Gilbert Soguel, Les Hauts-Geneveys. »



M. Daniel Geiser (CC) répond au nom du Conseil communal.

« Nous comprenons bien le mécontentement des riverains de la rue de la Chapelle aux Hauts-Geneveys, après avoir demandé une adaptation de la vitesse durant de nombreuses années, le canton est entré en matière l'an passé. Or, deux éléments ne nous ont pas permis de nous y atteler plus rapidement. Rien n'était prévu au budget d'exploitation des routes pour pouvoir agir de suite, mais surtout, nous avons accueilli un nouveau chef de service en charge des travaux publics, ceci dès août 2023. Il a fallu donc prioriser les actions à entreprendre, en particulier reprendre les dossiers en cours tels que la réfection des arrêts de bus LHand ou la réfection de la rue Beau-Site aux Hauts-Geneveys.

Sachez-le : une simple mise à 30 km/h a un coût estimé à env. CHF 10'000, sans compter les heures de travail interne à la Commune. En plus des panneaux d'entrée de localité, il s'agit d'installer quatre îlots d'évitement afin de freiner la vitesse des usagers. Ceux-ci seront posés sur le côté descendant. Du côté montant, une bande cyclable sera marquée. Les plans ayant été approuvés par le service des ponts et chaussées (SPCH), les travaux se feront dès que possible afin que l'abaissement de la vitesse soit effectif dès cet été. »

10.4. Q23.004 – Parascolaire à Dombresson : quelle est la situation ?

« Notre Conseil général a reçu, au même titre que le Conseil communal, un courrier daté du 22 avril concernant la situation parascolaire dans le village de Dombresson. Le Conseil communal peut-il nous renseigner sur la situation dans ce village ? La répartition des places est-elle uniquement de compétence de la structure privée les P'tits Flocons ? Le Conseil communal peut-il nous informer sur l'état de la liste d'attente dans ce village ?

Nous profitons de cette question pour demander également au Conseil communal un petit état des lieux de la situation parascolaire dans les autres villages. Les chiffres présentés dans le tableau figurant dans le rapport du Conseil communal du 27 novembre sont-ils toujours d'actualité pour la rentrée 2024-2025 ?

| Rentrée scolaire 2023-2024 état au 30.10.2023 | | | | | | | |
|--|-------------------------------------|------------------------------------|-----------------------|--------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|--|
| Lieu | Projection effectifs scolaires 1-8h | Nombre de places nécessaires à 20% | Nb de places de jours | Nb de places de tables de midi | Nb de places parascolaires AFJ | Nb de places totales offertes | Pourcentage de places d'accueils selon LAE |
| Les Geneveys-sur-Coffrane/Coffrane | 320 | 64.00 | 69.00 | 14.00 | 15.00 | 98.00 | 30.63% |
| Montmollin | 62 | 12.40 | 15.00 | - | 3.83 | 18.83 | 30.37% |
| Fontaines/Boudevilliers | 186 | 37.20 | 38.00 | 8.00 | - | 46.00 | 24.73% |
| Fontainemelon | 130 | 26.00 | 18.00 | 4.00 | - | 22.00 | 16.92% |
| Les Hauts-Geneveys | 62 | 12.40 | 13.00 | 2.00 | 2.75 | 17.75 | 28.63% |
| Cernier | 198 | 39.60 | 44.00 | 8.00 | 5.42 | 57.42 | 29.00% |
| Chézard-Saint-Martin | 156 | 31.20 | 33.00 | 14.00 | - | 47.00 | 30.13% |
| Vilars/Savagnier | 196 | 39.20 | 36.00 | 12.00 | 11.05 | 59.05 | 30.13% |
| Le Pâquier | 24 | 4.80 | - | - | - | - | 0.00% |
| Dombresson/Villiers | 193 | 38.60 | 40.00 | - | 7.76 | 47.76 | 24.75% |
| Places AFJ Val-de-Ruz dans divers villages | 0 | - | - | - | 10.00 | 10.00 | |
| Total | 1527 | 305.40 | 306.00 | 62.00 | 55.81 | 423.81 | 27.75% |



M. Jean-Claude Brechbühler (CC) répond au nom du Conseil communal.

« Dans le domaine de la petite enfance, qui est très évolutif à Val-de-Ruz durant ces dernières années, nous nous trouvons à nouveau confrontés à devoir être réactifs à la suite de la reprise et réaffectation, par la Fondation BOREL, des locaux que nous lui louons pour répondre à l'extension de 25 places créées l'année passée dans ses locaux, pour la structure des P'tits Flocons.

Actuellement, nous étudions des solutions transitoires et plusieurs variantes sont à l'étude pour assurer ces places pour la rentrée d'août 2024. À ce sujet les parents concernés ont déjà été informés par courrier.

La répartition des places est-elle uniquement de compétence de la structure privée les P'tits Flocons ?

Oui, selon la base cantonale qui est la Directive 13 que l'on trouve sur le site internet du canton.

Le Conseil communal peut-il nous informer sur l'état de la liste d'attente dans ce village ?

À Dombresson, la liste d'attente pour les 6-7-8 H est de 6 enfants pour lundi midi, 11 enfants mardi midi, 12 enfants jeudi midi et 10 enfants vendredi midi.

Petit état des lieux de la situation parascolaire dans les autres villages



| Dotation de places pour la rentrée scolaire 2024-2025 | | | | | | | |
|--|-------------------------------------|------------------------------------|-----------------------|--------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|--|
| Lieu | Projection effectifs scolaires 1-8h | Nombre de places nécessaires à 20% | Nb de places de jours | Nb de places de tables de midi | Nb de places parascolaires AFJ | Nb de places totales offertes | Pourcentage de places d'accueils selon LAE |
| Les Geneveys-sur-Coffrane/Coffrane | 310 | 62.00 | 67.00 | 14.00 | 15.00 | 96.00 | 30.97% |
| Montmollin | 57 | 11.40 | 15.00 | - | 3.83 | 18.83 | 33.04% |
| Fontaines/Boudevilliers | 178 | 35.60 | 38.00 | 9.00 | - | 47.00 | 26.40% |
| Fontainemelon | 112 | 22.40 | 22.00 | 8.00 | - | 30.00 | 26.79% |
| Les Hauts-Geneveys | 71 | 14.20 | 13.00 | 3.00 | 2.75 | 18.75 | 26.41% |
| Cernier | 202 | 40.40 | 44.00 | 5.00 | 5.42 | 54.42 | 26.94% |
| Chézard-Saint-Martin | 155 | 31.00 | 33.00 | 11.00 | - | 44.00 | 28.39% |
| Vilars/Savagnier | 191 | 38.20 | 34.00 | 14.00 | 11.05 | 59.05 | 30.92% |
| Le Pâquier | 24 | 4.80 | - | - | - | - | 0.00% |
| Dombresson/Villiers | 192 | 38.40 | 40.00 | - | 7.76 | 47.76 | 24.88% |
| Places AFJ Val-de-Ruz dans divers villages | 0 | - | - | - | 10.00 | 10.00 | |
| Total | 1492 | 298.40 | 306.00 | 64.00 | 55.81 | 425.81 | 28.54% |

| Rentrée scolaire 2023-2024 | | | | | | | |
|--|-------------------------------------|------------------------------------|-----------------------|--------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|--|
| Lieu | Projection effectifs scolaires 1-8h | Nombre de places nécessaires à 20% | Nb de places de jours | Nb de places de tables de midi | Nb de places parascolaires AFJ | Nb de places totales offertes | Pourcentage de places d'accueils selon LAE |
| Les Geneveys-sur-Coffrane/Coffrane | 320 | 64.00 | 69.00 | 14.00 | 15.00 | 98.00 | 30.63% |
| Montmollin | 62 | 12.40 | 15.00 | - | 3.83 | 18.83 | 30.37% |
| Fontaines/Boudevilliers | 186 | 37.20 | 38.00 | 8.00 | - | 46.00 | 24.73% |
| Fontainemelon | 130 | 26.00 | 18.00 | 4.00 | - | 22.00 | 16.92% |
| Les Hauts-Geneveys | 62 | 12.40 | 13.00 | 2.00 | 2.75 | 17.75 | 28.63% |
| Cernier | 198 | 39.60 | 44.00 | 8.00 | 5.42 | 57.42 | 29.00% |
| Chézard-Saint-Martin | 156 | 31.20 | 33.00 | 16.00 | - | 49.00 | 31.41% |
| Vilars/Savagnier | 196 | 39.20 | 36.00 | 12.00 | 11.05 | 59.05 | 30.13% |
| Le Pâquier | 24 | 4.80 | - | - | - | - | 0.00% |
| Dombresson/Villiers | 193 | 38.60 | 40.00 | - | 7.76 | 47.76 | 24.75% |
| Places AFJ Val-de-Ruz dans divers villages | 0 | - | - | - | 10.00 | 10.00 | |
| Total | 1527 | 305.40 | 306.00 | 64.00 | 55.81 | 425.81 | 27.89% |

La rentrée d'août 2024-2025 détaillée dans le tableau du haut montre qu'il n'y a pas de grand changement par rapport à ce que nous vivons actuellement jusqu'au mois de juillet 2024. Ce qui change, c'est qu'on aura un peu moins d'élèves, 1'527 à la rentrée 2023-2024 et 1'492 à la prochaine rentrée (colonne de gauche) et ce qui augmente, le pourcentage de places d'accueil qui passe de 27.89% à 28.54% (colonne de droite). C'est clair que ce n'est pas très haut mais par rapport à ce qui est obligatoire maintenant, on est déjà un bon bout avec tout ce qui va se développer par la suite. Voilà les dernières données de Dombresson. »

11. Communications du Conseil communal

M. Yvan Ryser (CC) communique

La chancellerie me prie de rappeler aux personnes qui président des commissions de ne pas oublier le délai du 17 mai 2024 pour envoyer leur rapport annuel. Pour mémoire ces rapports contiennent un résumé des séances qui auront eu lieu entre 2023 et 2024 jusqu'au 16 mai de cette année.



Le prochain Conseil général est celui de la constitution des nouvelles autorités. Il aura lieu à l'aula de la Fontenelle le 27 mai prochain à 19h30.

Quant au prochain Conseil général de cette législature, il aura lieu ici même le 24 juin 2024 à 18h30.

Nous profitons de cette tribune pour vous annoncer encore que le nouveau délégué à l'énergie débutera son activité le 1^{er} juin de cette année et que le recrutement de la personne appelée à prendre le commandement du SDI Val-de-Ruz est en cours.

Le président remercie les membres du Conseil général de la bonne tenue des débats ainsi que son suppléant, M. Romain Douard.

La séance est levée à 22h12.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président

La secrétaire

J. Matthey-de-l'Endroit

C. Geiser